

Mission de suivi et gestion des cours d'eau

Bilan annuel des techniciens 2022



Bagnères-de-Bigorre -

1. Contexte général

1.1 Actualité du SMAA en 2022	p 2
1.2 Les agents du SMAA	p 7
1.2.1 Les moyens humains	p 7
1.2.2 Les moyens techniques	p 7
1.3 Répartition territoriale des techniciens rivière	p 9

2. Mission de suivi et gestion des cours d'eau 2021 SMAA dossier n°REG- 2022- 00069

2.1 Contexte d'intervention	p 12
2.2 Bilan de l'exécution des missions	p 13
2.2.1 Tableau synthétique	p 13

3. Note de synthèse sur l'état des cours d'eau

3.1 Adour amont	p 16
3.1.1 Actions réalisées en 2022	p 16
3.1.2 Mise en oeuvre du programme	p 18
3.1.2.1 Les actions de type A2	p 18
3.1.2.2 les actions de type A3	p 19
3.1.2.3 Travaux hors PPG Lesponne	p 20
3.1.2.4 Travaux hors PPG Bagnères-de-B	p 21
3.2 Adour en aval de Tarbes	p 22
3.2.1 Contexte général sur le sous-bassin	p 22
3.2.2 Contexte réglementaire	p 22
3.2.3 Gestion de la dynamique fluviale	p 23
3.2.4 Gestion de la ripisylve et enlèvement d'embâcles	p 24
3.2.5 Restauration de cours d'eau	p 25

3.3	Sous bassin de l'Echez	p 27
3.3.1	Programme de travaux	p 27
3.3.2	Accompagnement technique	p29
3.4	Sous bassin du Louet	p 30
3.5	Sous bassin versant Estéous - Alaric	p 31
3.5.1	Contexte	p 31
3.5.2	Mise en oeuvre du programme	p 31
3.5.3	Gestion de la végétation du sous-bassin de l'Alaric	p 31
3.5.3.1	Les actions de restauration reportées	p 31
3.5.3.2	Les actions de restauration réalisées en 2022	p 33
3.5.3.3	Les actions reportées en 2023	p33
3.5.3.4	Les actions de désencombrement du lit	p 33
3.5.4	Sous bassin de l'Estéous	p 34
3.5.4.1	Les actions de restauration	p 34
3.5.4.2	Les actions de désencombrement du lit	p 34
3.5.5	Gestion de la dynamique fluviale	p 35
3.5.5.1	Sous bassin de l'Alaric	p 35
3.5.5.2	Sous bassin de l'Estéous	p 35
3.5.6	Autres actions	p 36
3.5.7	Actions hors programme	p 36
3.5.7.1	Suivi de travaux, diagnostocs	p 36
3.5.8	Actions diverses	p 37
3.5.8.1	Protocole gestion des ouvrages de l'Aule	p 37
3.5.8.2	Etude de danger ZAC Séméac Soues	p 37
3.5.8.3	Accueil d'un stagiaire	p 37
3.5.8.4	Suivi de chantiers divers	p 37
3.5.8.5	Eléboration de dossiers Loi sur l'eau	p 38
3.5.9	Perspectives 2023	p 38
3.5.9.1	Poursuite du programme	p 38
3.5.9.2	Hors programme	p 38
3.6	Sous bassin des Léés et du Larcis	p 39
3.6.1	Contexte territorial et géomorphologique	p 39
3.6.2	Contexte administratif et réglementaire	p 39
3.6.3	Suivi des cours d'eau et évènements climatiques	p .39
3.6.4	Mise en oeuvre du programme de travaux	p 43
3.6.4.1	Travaux de première restauration	p 44
3.6.4.2	Travaux d'entretien post crues	p 46
3.6.4.3	Gestion de la dynamique fluviale et milieu	p 47
3.6.4.4	Autres actions	p 48
3.6.4.4	Opérations prévisionnelles pour 2023	p 48
3.7	Sous bassin de l'Arros	p 49
3.7.1	Les crues	p 49
3.7.2	Conseil auprès des propriétaires	p 50
3.7.3	Le lien avec le PAPI	p 50
3.7.4	Travaux de traitement de la végétation	p 51
3.7.5	Accompagnement de la dynamique fluviale	p 52
3.7.6	Valorisation de la biomasse	p 55
3.7.7	Actions de sensibilisation	p 55

3.8 Actions de communication et d'animation	p 56
3.8.1 L'expo «Adour amont»	p 56
3.8.2 Sensibilisation du grand public	p 57
3.8.3 Chantiers-jeunes	p 57
3.8.4 Plaquette de présentation	p 58
3.8.5 Journée thématique	p 58
3.8.6 Site internet et facebook	p 58
3.8.7 Suivi des chantiers	p 58

4. Bilan des actions suivies par le technicien zones humides

4.1 Objectifs de 2022	p 60
4.2 Prélocalisation des zones humides	p 60
4.3 Rencontre avec les EPCI amont du territoire	p 60
4.4 Préparation inventaire avec la CNEB	p 61
4.5 Participation à des démarches territoriales	p 61
4.6 Perspectives	p 61

5. Orientations pour 2023

5.1 Orientations pour 2023	p 64
5.2 Bilan coût journée technicien	p 65

Annexes

Annexe 1	Fiches à insérer dans la plaquette du SMAA	p 66
	Bureau du SMAA	p 67
	Trombinoscope agents	p 68
	Les sous-bassins et syndicats voisins	p 69
	Les acteurs de l'espace rivière	p 70
Annexe 2	Kakémonos réalisées en 2022	p 71
	Technicien rivière	p 72
	La mobilité de l'Adour à Marsac	p 73
	Inondation les bons gestes	p 74
	Si l'Echez m'était compté	p 75
	Si l'Arros m'était compté	p 76
	p 70	
Annexe 3	Bilan coût journée technicien	p 77

1

Contexte général

1.1 Actualités du SMAA en 2022

Le Bassin versant de l'Adour Amont connaît depuis 10 ans une série d'évènements marquants. Chaque année une ou plusieurs crues majeures impactent de façon quasi généralisée le territoire du SMAA.

Aucun sous-bassin n'a été épargné ces dernières années alors que les inondations étaient rares depuis la fin du siècle dernier.

Cette année 2022, le bassin a de nouveau subi une importante crue, en particulier sur l'Adour, avec des niveaux dépassants ceux de la crue de référence sur le secteur Amont de Tarbes.

A l'inverse, l'étiage 2022 est un des plus intense de ces 20 dernières années avec un déficit de précipitation de près de 30% sur une large partie du bassin.

Ces événements sont autant de marqueurs du changement climatique rapide auquel nous devons faire face.

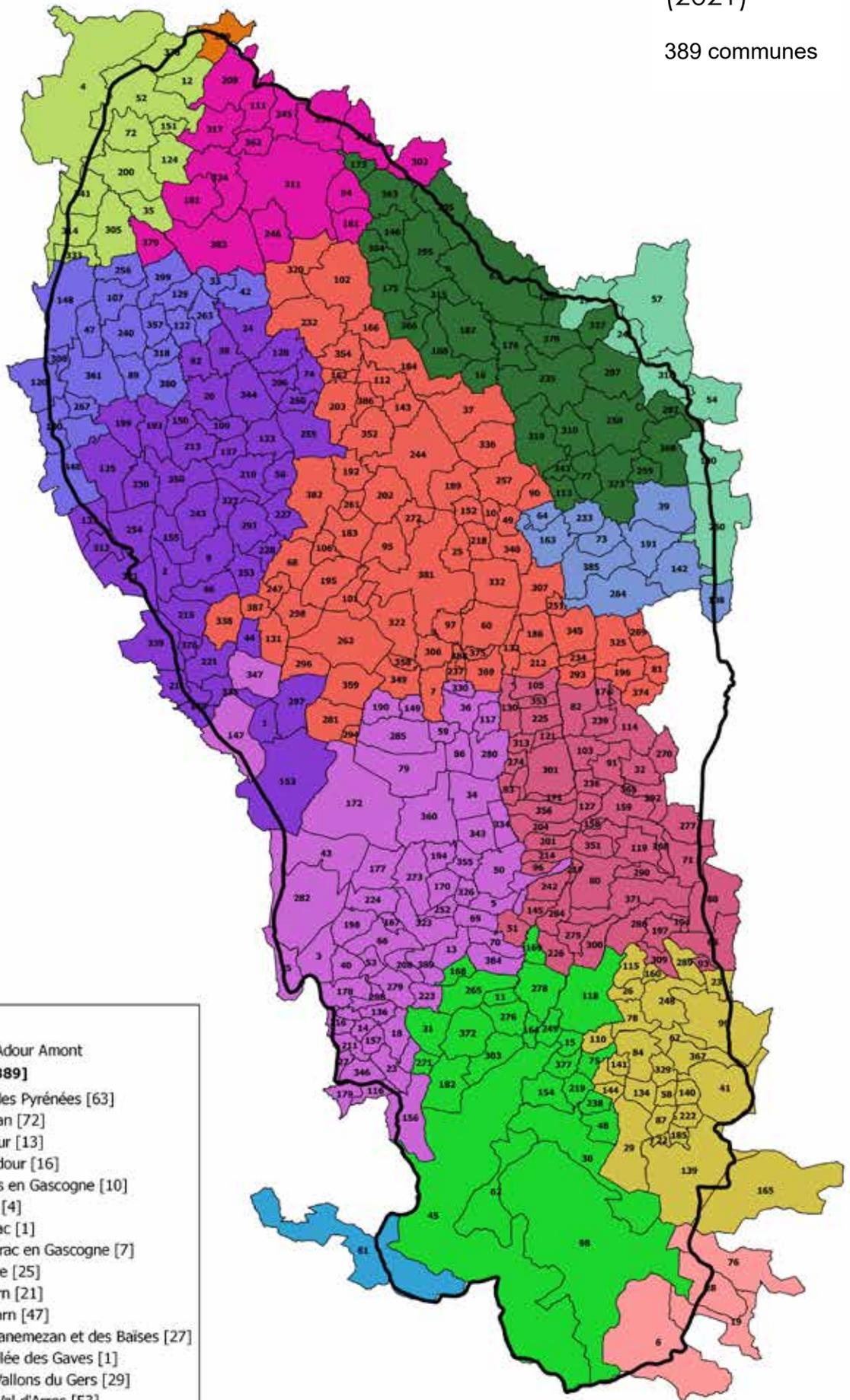
La compétence GEMAPI que porte le Syndicat Mixte de l'Adour Amont est un outil majeur dans l'adaptation à ces changement brutaux. Par ses actions de prévention des crues et la mise en œuvre des programmes de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs bassin versants, le SMAA participe ainsi au maintien du bon fonctionnement des milieux naturels et de fait contribue à son niveau à réduire les effets du changement global du climat.



Lafitole (65), le 13 janvier 2022

(2021)

389 communes



EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	3	65002	Adé
	5	65005	Allier
	8	65010	Angos
	13	65019	Arcizac-Adour
	14	65020	Arcizac-ez-Angles
	18	65247	Arrayou-Lahitte
	23	65033	Arrodets-ez-Angles
	27	65038	Artigues
	34	65047	Aureilhan
	36	65048	Aurensan
	40	65052	Averan
	43	65057	Azereix
	50	65062	Barbazan-Debat
	53	65067	Barry
	55	65070	Bartrès
	59	65072	Bazet
	66	65080	Bénac
	69	65083	Bernac-Debat
	70	65084	Bernac-Dessus
	79	65100	Bordères-sur-l'Échez
	85	65107	Bourréac
	86	65108	Bours
	116	65144	Cheust
	117	65146	Chis
	136	65164	Escoubès-Pouts
	147	65185	Gardères
	149	65189	Gayan
	156	65200	Germs-sur-l'Oussouet
	157	65203	Gez-ez-Angles
	167	65220	Hibarette
	170	65223	Horgues
	172	65226	Ibos
	177	65235	Juillan
	178	65236	Julos
	179	65237	Juncalas
	190	65244	Lagarde
	194	65251	Laloubère
	198	65257	Lanne
208	65268	Layrisse	
211	65011	Les Angles	
216	65271	Lézignan	
223	65281	Loucrup	
224	65284	Louey	
252	65313	Momères	
266	65321	Montignac	
273	65331	Odos	
279	65339	Orincles	
280	65340	Orleix	
282	65344	Ossun	
283	65345	Ossun-ez-Angles	
285	65350	Oursbelille	
288	65355	Paréac	
323	65392	Saint-Martin	
326	65401	Salles-Adour	
330	65406	Sarniguet	
334	65410	Sarrouilles	
343	65417	Séméac	
346	65421	Sère-Lanso	
347	65422	Séron	
355	65433	Soues	
360	65440	Tarbes	
384	65464	Vielle-Adour	
389	65479	Visker	

CC Aure Louron	6	65006	Ancizan
	19	65031	Arreau
	28	65039	Aspin-Aure
	76	65092	Beyrède-Jumet-Camous

CC Bas Armagnac	229	32220	Luppé-Violles
-----------------	-----	-------	---------------

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CC Adour Madiran	68	64111	Bentayou-Sérée
	101	64173	Casteide-Doat
	106	64174	Castéra-Loubix
	183	64293	Labatut
	195	64309	Lamayou
	247	64372	Maure
	261	64395	Monségur
	262	64398	Montaner
	296	64451	Ponson-Debat-Pouts
	298	64454	Pontiacq-Viellepinte
	338	64515	Sedze-Maubecq
	7	65007	Andrest
	10	65013	Ansost
	25	65035	Artagnan
	37	65049	Auriébat
	49	65061	Barbachen
	60	65073	Bazillac
	81	65102	Bouilh-Devant
	90	65114	Buzon
	95	65119	Caixon
	97	65121	Camalès
	102	65130	Castelnau-Rivière-Basse
	112	65137	Caussade-Rivière
	131	65160	Escaunets
	132	65161	Escondeaux
	143	65174	Estirac
	152	65196	Gensac
	162	65215	Hagedet
	166	65219	Hères
	184	65240	Labatut-Rivière
	186	65242	Lacassagne
	189	65243	Lafitole
	192	65248	Lahitte-Toupière
	196	65254	Laméac
	202	65262	Larreule
	203	65264	Lascazères
	212	65269	Lescurry
	218	65273	Liac
	232	65296	Madiran
	234	65297	Mansan
	237	65299	Marsac
	244	65304	Maubourguet
	251	65311	Mingot
	257	65314	Monfaucon
	269	65325	Moumoulous
	272	65330	Nouilhan
	281	65341	Oroix
293	65361	Peyrun	
294	65364	Pintac	
306	65372	Pujo	
307	65375	Rabastens-de-Bigorre	
320	65387	Saint-Lanne	
322	65390	Saint-Lézer	
325	65397	Saint-Sever-de-Rustan	
328	65403	Sanous	
332	65409	Sarriac-Bigorre	
336	65412	Sauveterre	
340	65414	Ségalas	
345	65418	Sénac	
349	65425	Siarrouy	
352	65429	Sombrun	
354	65432	Soublecause	
358	65438	Talazac	
359	65439	Tarasteix	
369	65446	Tostat	
374	65454	Trouley-Labarthe	
375	65457	Ugnouas	
381	65460	Vic-en-Bigorre	
382	65462	Vidouze	
386	65472	Villefranque	
387	65476	Villenave-près-Béarn	
388	65477	Villenave-près-Marsac	

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CC Astarac Arros en Gascogne	39	32020	Aux-Aussat
	64	32039	Beccas
	73	32050	Betplan
	108	32086	Castex
	142	32126	Estampes
	163	32152	Haget
	191	32181	Laguian-Mazous
	233	32225	Malabat
	264	32283	Montégut-Arros
	385	32464	Villecomtal-sur-Arros

CC Aire sur Adour	4	40001	Aire-sur-l'Adour
	12	32004	Arblade-le-Bas
	35	32017	Aurensan
	52	32027	Barcelonne-du-Gers
	72	32046	Bernède
	124	32108	Corneillan
	151	32145	Gée-Rivière
	200	32192	Lannux
	305	32333	Projan
	314	40247	Saint-Agnet
	333	40290	Sarron
	341	32424	Ségos
	378	32460	Vergoignan

CC Plateau de Lanomezan et des Baïses	22	65034	Arrodets
	26	65037	Artiguemy
	29	65041	Asque
	41	65054	Avezac-Prat-Lahitte
	58	65071	Batsère
	67	65081	Benqué-Molère
	78	65096	Bonnemazon
	84	65105	Bourg-de-Bigorre
	87	65111	Bulan
	99	65127	Capvern
	110	65135	Castillon
	115	65143	Chelle-Spou
	133	65162	Esconnets
	134	65163	Escots
	139	65165	Esparrros
	140	65166	Espèche
	141	65167	Espieilh
	144	65179	Fréchendets
	160	65207	Gourgue
	165	65218	Hèches
	185	65241	Laborde
	222	65278	Lomné
	231	65294	Lutilhous
	248	65306	Mauvezin
289	65356	Péré	
329	65405	Sarlabous	
367	65445	Tilhouse	

CC Pyrénées Vallée des	61	65077	Beaucens
---------------------------	----	-------	----------

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CC Bastides et Vallons du Gers	16	32008	Armentieux
	63	32036	Beaumarchés
	77	32058	Blousson-Sérian
	113	32099	Cazaux-Villecomtal
	126	32111	Courties
	146	32136	Galiac
	173	32161	Izotges
	175	32163	Jù-Belloc
	176	32164	Juillac
	187	32174	Ladevèze-Rivière
	188	32175	Ladevèze-Ville
	205	32199	Lasserade
	207	32205	Laveraet
	235	32233	Marcillac
	258	32273	Monlezun
	259	32275	Monpardiac
	287	32303	Pallanne
	295	32319	Plaisance
	304	32330	Préchac-sur-Adour
	310	32342	Ricourt
	315	32362	Saint-Aunix-Lengros
	319	32383	Saint-Justin
	337	32422	Scieurac-et-Flourès
	342	32427	Sembouès
	363	32440	Tasque
	366	32445	Tieste-Uragnoux
	368	32446	Tillac
	370	32450	Tourdun
	373	32455	Troncens

CC Coeur d'Astarac en Gascogne	17	32009	Armous-et-Cau
	54	32030	Bars
	57	32032	Bassoues
	180	32167	Laas
	241	32240	Mascaras
	250	32252	Miélan
	316	32367	Saint-Christaud

CC Luys en Béarn	33	64074	Aubous
	42	64084	Aydie
	47	64090	Baliracq-Maumusson
	89	64153	Burosse-Mendousse
	100	64167	Carrère
	107	64180	Castetpugon
	120	64190	Claracq
	122	64192	Conchez-de-Béarn
	129	64199	Diusse
	148	64233	Garlin
	240	64366	Mascaraàs-Haron
	256	64392	Moncla
	263	64401	Mont-Disse
	267	64408	Mouhous
	299	64455	Portet
	308	64464	Ribarrouy
	318	64486	Saint-Jean-Poudge
	348	64523	Séviacq
	357	64532	Tadousse-Ussau
	361	64534	Taron-Sadirac-
	380	64552	Vialer

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CC Coteaux du Val d'Arros	32	65044	Aubarède
	51	65063	Barbazan-Dessus
	65	65079	Bègole
	71	65086	Bernadets-Dessus
	80	65101	Bordes
	82	65103	Bouilh-Péreuilh
	83	65104	Boulin
	88	65113	Burg
	91	65115	Cabanac
	93	65118	Caharet
	96	65120	Calavanté
	103	65131	Castelvieilh
	104	65132	Castéra-Lanusse
	105	65133	Castéra-Lou
	114	65142	Chelle-Debat
	119	65149	Clarac
	121	65151	Collongues
	127	65153	Coussan
	130	65156	Dours
	145	65181	Fréchou-Fréchet
	158	65204	Gonez
	159	65206	Goudon
	171	65225	Hourc
	174	65232	Jacque
	197	65256	Lanespède
	201	65259	Lansac
	204	65265	Laslades
	214	65270	Lespouey
	217	65272	Lhez
	220	65276	Lizos
	225	65285	Louit
	226	65290	Luc
	236	65298	Marquerie
	239	65301	Marseillan
	242	65303	Mascaras
	268	65324	Mouléoudous
	270	65326	Mun
274	65332	Oléac-Debat	
275	65333	Oléac-Dessus	
277	65337	Orieux	
284	65346	Oueilloux	
286	65353	Ozon	
290	65357	Peyraube	
292	65359	Peyriguère	
300	65367	Poumarous	
301	65369	Pouyastruc	
309	65378	Ricaud	
313	65380	Sabalos	
351	65426	Sinzos	
353	65430	Soréac	
356	65436	Souyeaux	
365	65443	Thuy	
371	65447	Tournay	

CC Armagnac Adour	94	32070	Cahuzac-sur-Adour
	111	32093	Caumont
	161	32151	Goux
	181	32170	Labarthète
	209	32209	Lelin-Lapujolle
	245	32244	Maulichères
	246	32245	Maumusson-Laguian
	302	32325	Pouydraguin
	311	32344	Riscle
	317	32378	Saint-Germé
	324	32398	Saint-Mont
	331	32414	Sarragachies
	362	32439	Tarsac
	364	32443	Termes-d'Armagnac
	379	32461	Verlus
	383	32463	Viella

EPCI	Numéro	INSEE	Commune
CC Haute Bigorre	11	65016	Antist
	15	65024	Argelès-Bagnères
	30	65042	Asté
	31	65043	Astugue
	45	65059	Bagnères-de-Bigorre
	48	65060	Banios
	62	65078	Beaudéan
	75	65091	Bettes
	98	65123	Campan
	118	65147	Cieutat
	154	65198	Gerde
	164	65216	Hauban
	168	65221	Hiis
	169	65222	Hitte
	182	65238	Labassère
	219	65275	Lies
	238	65300	Marsas
	249	65310	Mérilheu
	265	65320	Montgaillard
	271	65328	Neuilh
	276	65335	Ordizan
	278	65338	Orignac
	303	65370	Pouzac
	372	65451	Trébons
377	65459	Uzer	

CC Nord Est Béarn	1	64001	Aast
	2	64002	Abère
	9	64028	Anoye
	20	64052	Arricau-Bordes
	21	64053	Arrien
	24	64056	Arrosès
	38	64079	Aurions-Idernes
	44	64103	Bâdeille
	46	64089	Baleix
	56	64098	Bassillon-Vauzé
	74	64118	Bétracq
	92	64159	Cadillon
	109	64182	Castillon
	123	64193	Corbère-Abères
	125	64194	Coslédaà -Lube-Boast
	128	64196	Crouseilles
	135	64208	Escoubès
	137	64210	Esurès
	138	64211	Eslourenties-Daban
	150	64236	Gayon
	153	64238	Ger
	155	64239	Gerderest
	193	64307	Lalongue
	199	64311	Lannecaube
	206	64323	Lasserre
	210	64331	Lembeye
	213	64337	Lespielle
	215	64338	Lespourcy
	221	64346	Lombia
	227	64356	Luc-Armou
	228	64357	Lucarré
	230	64361	Lussagnet-Lusson
	243	64369	Maspie-Lalonquère-Juillacq
	253	64388	Momy
	254	64389	Monassut-Audiracq
	255	64390	Moncaup
	260	64394	Monpezat
291	64446	Peyrelongue-Abos	
297	64452	Ponson-Dessus	
312	64465	Riupeyrous	
321	64488	Saint-Laurent-Bretagne	
327	64503	Samsons-Lion	
335	64507	Saubole	
339	64516	Sedzère	
344	64517	Séméacq-Blachon	
350	64524	Simacourbe	
376	64544	Urost	

1.2 Les agents du SMAA

Les 16 agents du SMAA sont répartis sur deux sites différents : Jû-Belloc (32) et Bagnères-de-Bigorre (65).

1.2.1 Moyens humains

2 agents administratifs :

Jessica DUVAL
Nathalie LAFENETRE

8 techniciens :

Jérémie ASTAU
Régis BENIS
Romain TEULERY
David CONDOTTA
Ludovic GERMA
Benoit JARENO
Pauline PREL
Thierry VOISIN

1 ingénieur :

Marion CHERRIER

1 chargé de communication - animation

Pierre PINEAU

1 chargé de mission zones humides

Augustin CRETON

3 agents de régie

Bernard AGUER
Frédéric COLMAR
Christophe OLLE

1.2.2 Moyens techniques

1 mallette multi-paramètres

5 véhicules Duster

1 véhicule kangoo

1 véhicule bipper

6 ordinateurs de bureau avec logiciels associés dont map Info et QGis

6 ordinateurs portables

2 appareils photo numériques

1 caméscope numérique

1 laser de chantier LEICA

1 tracteur de 120cv équipé d'un treuil forestier, une grue forestière et d'un chargeur frontal

1 broyeur à déport

1 4X4 DEFENDER

1 barque secu 12 à moteur 6 ch

des tronçonneuses, débroussailleuses

des outils à mains, wadders, cuis-sardes, matériels de sécurité....



BERNARD AGUER

06 16 46 87 45

Régie de travaux



JÉRÉMIE ASTAU

06 85 73 59 73

j.astau@adour-amont.fr
Adour en aval de Maubourguet
et Directeur



RÉGIS BENIS

07 84 24 91 43

r.benis@adour-amont.fr
Echez - Louet



MARION CHERRIER

06 02 07 16 61

m.cherrier@adour-amont.fr
Animatrice PAPI



FRÉDÉRIC COLMAR

Régie de travaux



DAVID CONDOTTA

06 77 06 18 93

d.condotta@adour-amont.fr
Lées



AUGUSTIN CRETON

06 08 57 44 42

a.creton@adour-amont.fr
Natura 2000 et
zones humides



JESSICA DUVAL

j.duval@adour-amont.fr

Responsable des
affaires générales



LUDOVIC GERMA

06 16 46 91 65

l.germa@adour-amont.fr
Arros



BENOIT JARENO

06 38 40 39 98

b.jareno@adour-amont.fr
Soutien technique et
inondation



NATHALIE LAFENÊTRE

accueil@adour-amont.fr

Assistante de gestion
administrative



CHRISTOPHE OLLÉ

Régie de travaux



PIERRE PINEAU

06 48 97 51 38

p.pineau@adour-amont.fr
Animation et
communication



PAULINE PREL

06 83 27 70 43

p.prel@adour-amont.fr
Suivi des études PAPI



ROMAIN TEULERY

06 82 23 10 03

r.teulery@adour-amont.fr
Adour en amont de Maubourguet

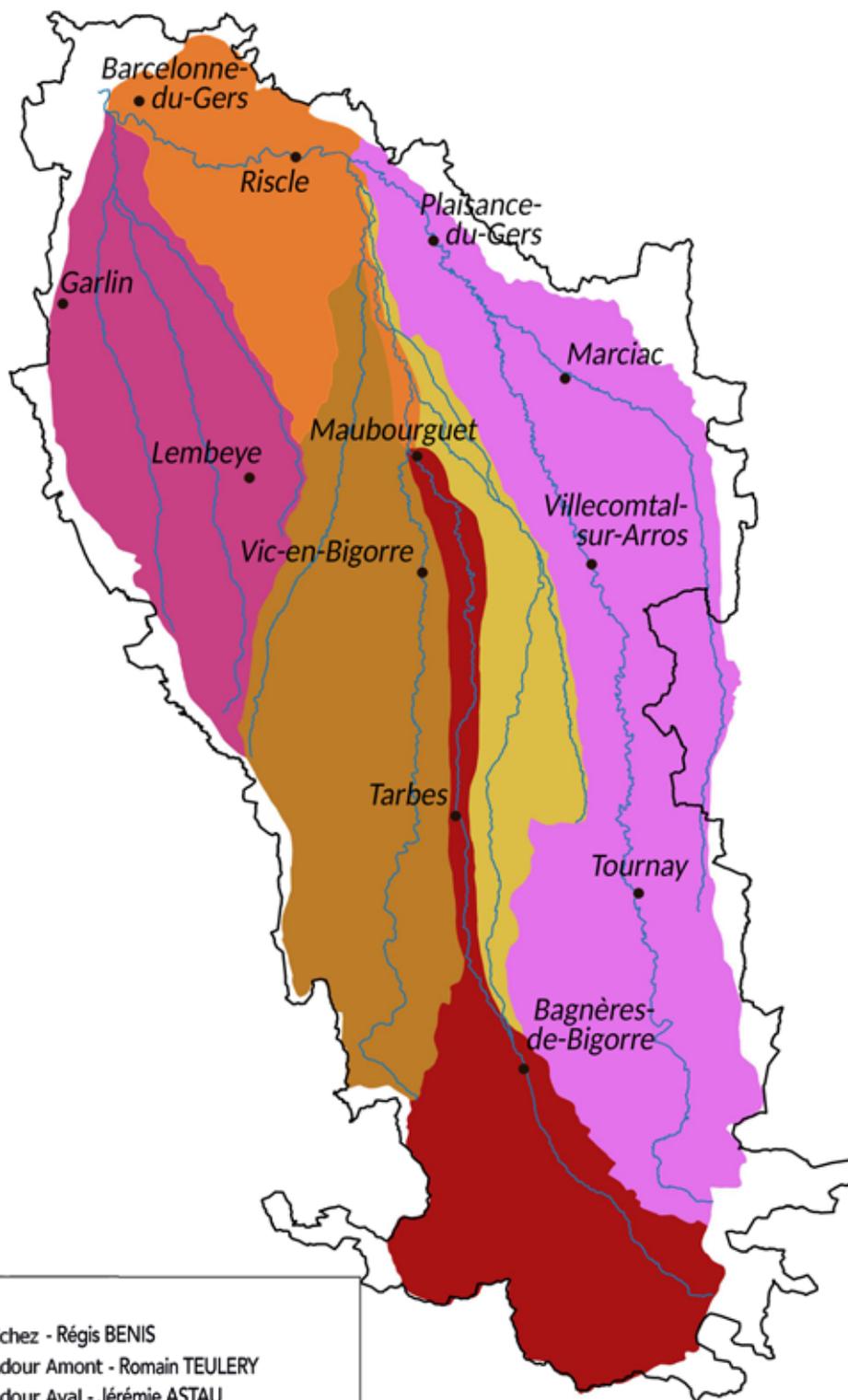


THIERRY VOISIN

06 78 53 78 20

t.voisin@adour-amont.fr
Alaric - Estéous

1.3 Répartition territoriale des techniciens rivière



Légende:

- Sous Bassin Echez - Régis BENIS
- Sous Bassin Adour Amont - Romain TEULERY
- Sous Bassin Adour Aval - Jérémie ASTAU
- Sous Bassin Arros - Ludovic GERMA
- Sous Bassin Esteous et Alaric - Thierry VOISIN
- Sous Bassin Lees - David CONDOTTA
- Sous Bassin Louet - Régis BENIS
- Communes SMAA

2

Mission de suivi et gestion des cours d'eau 2022 SMAA

Dossier n° REG-2022-00069

2.1 Contexte d'intervention

L'année 2023 sera le point de départ de la rédaction d'un PPG unique décliné en sous-bassins versant.

Cette démarche s'inscrit dans un temps plutôt long et devrait aboutir à un document finalisé pour la fin de l'année 2024.

Territoires	DIG	Echéance
Adour amont de Tarbes	65-2018-12-18-002	2023
Adour aval de Tarbes	65-2017-12-15-003	2022
Echez	65-2017-12-15-003	2022
Louet	65-2017-12-15-003	2022
Louet amont	64-2021-09-02-00014	2026
Lées (Lembeye)	65-2017-12-15-003	2022
Lees amont	64-2021-07-21-00005	2026
Lées aval	64-2020-07-28-022	2023
Estéous	2014-310-00006	2025
Arros	65-220 -00-363	2025
Alaric	65-2020-08-12-007	2025

2.2 Bilan de l'exécution des missions

2.2.1 Tableau synthétique

	Les techniciens du SMAA	Jérémie Astau 2022		Régis Bénis 2022		Ludovic Germa 2022	
	Les cours d'eau en gestion	Adour aval, Adour amont (aval Tarbes), Affluents Gersois		Echez, Estéous, Louet et Aule		Arros Bouès	
Les missions de suivi		Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours	Descriptif
Le suivi de l'état des cours d'eau du SMAA / Zones humides	Actualisation annuelle du programme de travaux	55	Visite terrain et RDV mairies	40	Visite terrain et RDV mairies	20	Visite terrain et RDV mairies
	Surveillance des points singuliers des cours d'eau	10	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	15	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	10	Suivis des crues, suivi des points particuliers
	Surveillance des points singuliers des zones humides	15		5		3	
	Diagnostic précis et proposition d'interventions urgentes	20	Appui technique aux riverains et communes en situation de post crue	10	Appui technique aux riverains et communes en situation de post crue	7	Appui technique aux riverains et communes en situation de post crue
Le suivi des travaux de la collectivité	Elaboration de documents techniques	30	Rédaction note avant travaux et bilan DIG	30	Rédaction note avant travaux et bilan DIG	20	Rédaction notes techniques
	Appui technique à la réalisation de travaux	20	Suivi de chantier Adour 65/32	50	suivi des chantiers	50	Suivi de travaux régie
La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion de crues, des espaces de mobilité, du bassin versant	Identification des secteurs concernés	5	Zones de recul des ouvrages de protections, bras secondaires, espace de mobilité	2	Zones de recul des ouvrages de protections, bras secondaires, espace de mobilité	10	Zones d'expansion de crues: gestion des merlons et casiers
	Définition des enjeux	5	Echanges avec les élus et les propriétaires	10	Echanges avec les élus et les propriétaires	2	Echanges avec les élus et les propriétaires
	Suivi des zones concernés et sensibilisation des propriétaires	5	Suivi en crue, concertation mode de gestion des champ d'expansion de crue	10	Suivi en crue, concertation mode de gestion des champ d'expansion de crue	10	Suivi en crue, concertation mode de gestion des champ d'expansion
	Actions particulières et appui technique aux propriétaires	10	Aide au montage de dossiers déclaratifs	10	Aide au montage de dossiers déclaratifs	20	Aide au montage dossiers déclaratifs
Les contacts avec les partenaires, sensibilisation et information	Formation, sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	2	Rencontre EPCI / mairies/ riverains	5	Rencontre EPCI / mairies/ riverains	5	Rencontres EPCI / mairies/ riverains
	Participation à des formations	2	Session Cater32, journée Institution Adour, formation AIPR	2	colloque restaurer kes ZI du 06/02	2	colloque restaurer les ZI du 06/02
	Contact avec les partenaires, élus, propriétaires, administration...	15	Réunions / préparation programme, échanges fédé de pêche, APNE	25	visites de terrains et échanges techniques	40	Réunions / préparation programme, échange Fédés pêche, APNE
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	Rédaction du rapport d'activité	3	Rédaction du rapport d'activité	1	Rédaction du rapport d'activité
La mise en œuvre d'opérations de continuité écologique	Opérations coordonnées ou collectives					5	appui à l'étude groupée de continuité écologique
	Opérations individuelles						
Autres missions	Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants						
	Suivi d'étude réalisée par un partenaire						
	Construction de partenariats	10	partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, la safer, des lycées et collèges, APNE, CATZH, SPC	3	Partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, la safer, des lycées et collèges, APNE, CATZH ...	10	partenariat avec le département 65, les asa d'irrigant, AP 32, des lycées et collèges, APNE, CATZH,...
	Suivi/participation à des démarches territoriales	15	travail sur le PAPI, N2000, mise en place etude ZH, PT3A, Sage Adour Amont, PLUI(s)			5	travail sur le PAPI, SAGE, ...
	Total du nombre de jour par technicien		220		220		220

	Les techniciens du SMAA	Augustin CRETON 2022		Romain TEULERY 2022		David CONDOTTA 2022		Thierry VOISIN 2022	
	Les cours d'eau en gestion	Mission zones humides		Adour en amont de Bazet		Les Lées		Alaric et Estéous	
Les missions de suivi		Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours		Nbre de jours	Descriptif	Nbre de jours	Descriptif
Le suivi de l'état des cours d'eau du SMAA / Zones humides	Actualisation annuelle du programme de travaux	24	Elaboration d'une politique « zones humides » à l'échelle du bassin versant. Réunions avec 5 EPCI du territoire pour identifier leurs besoins et les enjeux zones humides.	25	Diagnostics de terrain	10	Diagnostics de terrain	48	
	Surveillance des points singuliers des cours d'eau			20	Suivis des crues, suivi des points d'intervention DIG	8	Surveillance durant les crues pour l'alerte et post crues pour interventions d'urgence	32	
	Surveillance des points singuliers des zones humides			5	Travaux d'urgences post-crue, aides aux communes et particuliers	10	Surveillance des zones à enjeux naturelles et de sécurité publiques durant et après les crues. Accompagnement de communes à l'instruction de procédures d'urgence et à la mise en œuvre de travaux pour la sauvegarde d'enjeux de sécurité publique Dossiers réglementaires, organisation et mise en œuvre des interventions d'urgence du Syndicat.	1	
	Diagnostic précis et proposition d'interventions urgentes			20				17	
Le suivi des travaux de la collectivité	Elaboration de documents techniques	10	Echanges avec les techniciens de la CC Nord Est Béarn et début d'élaboration d'un CCTP pour l'inventaire des zones humides.	25	Elaboration de dossier Hors-PPG/ notes techniques	12	Dossiers financiers, bilan travaux, suivi des DIG	14	
	Appui technique à la réalisation de travaux			45	Accompagnement des travaux du PPG / accompagnement des travaux hors-PPG / travaux communes et particuliers	95	Travaux de première restauration sur : - Le Lesté (32) - Les Lées Amont (Lées Lembeye et Petit-Lées Baleix) - Dynamique fluviale et ouverture bras (Lées Lembeye) - Restauration zones humides sue le bassin amont des Lées Travaux d'entretien et interventions post crues (secteur Lembeye et Lées aval)	24	
La gestion des zones humides alluviales, des champs naturels d'expansion de crues, des espaces de mobilité, du bassin versant	Identification des secteurs concernés			10	Bras secondaires / espace de mobilité / Zones humides en forêt alluviale	3	Secteur des Lées amont et affluents (communes de Sedze-Maubecq, Saubole, Séron)	0	
	Définition des enjeux			4	Concertations avec les élus et propriétaires	2	Visite de terrain avec le technicien Zones humides du SMAA, l'OFB, la DDTM 64 et les élus communaux concernés.	0	
	Suivi des zones concernés et sensibilisation des propriétaires			4	Suivi en crue / Survol Drone / Visites de terrains	5	A l'échelle de tout le bassin versant	1	
	Actions particulières et appui technique aux propriétaires	15	Appui technique aux propriétaires sur des sollicitations liées à l'entretien de zones humides, en relais avec les techniciens rivières	10	Aide au montage de dossier déclaratif communes et propriétaires	25	Appui à l'élaboration de dossier de déclaration de travaux et à leur mise œuvre par les riverains ou les communes à l'échelle de tout le bassin versant. Conseils techniques, suivi de chantiers	0	
Les contacts avec les partenaires, sensibilisation et information	Formation, sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	2	Sensibilisation aux enjeux zones humides auprès des commissaires enquêteurs du Gers	4	Rencontre EPCI / Maires / Propriétaires ; animation avec le CPIE	23	Interventions auprès de syndicats d'irrigation sur l'entretien des cours d'eau par les riverains. Sensibilisation directe de riverains sur leurs parcelles. Interventions avec le vice-président du pôle aval devant de nouveaux conseils municipaux (Présentation SMAA, programmes) et réunions auprès des riverains avant travaux de première restauration.	0	
	Participation à des formations	4	Formation sur l'indicateur MHeo, organisée par le CEN Aquitaine Formation caractérisation des zones humides organisée par le FMA	6	Formation d'intégration, Formation AIPR	1	Formation et test Autorisation d'Intervention à proximité de Réseaux (AIPR)	3	
	Contact avec les partenaires, élus, propriétaires, administration...	7	Participation au projet de valorisation d'une ZH sur Soues. Participation à divers COPIL (ex : site du Vallon de Manas) Echanges avec le SAGE Adour amont. Echanges avec les CATZH	30	Rencontres sur le terrain avec les élus, riverains, partenaires (fédération de pêche), DDT, OFB, ...	10	Echanges avec les administrations pour la préparation du programme de travaux et l'instruction des DIG précitées.	23	
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	5	Elaboration d'une synthèse et diffusion des données relatives à l'étude de prélocalisation	2	Rédaction du rapport d'activité	2		3	
La mise en œuvre d'opérations de continuité écologique	Opérations coordonnées ou collectives							0	
	Opérations individuelles					4	Passages à gué, ponts busés communaux ou départementaux sous dimensionnés. Travail technique collaboratif avec les communes concernées et le Dpt 64 (1 pont mis aux normes)	0	
Autres missions	Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants						Achevée depuis 2020	0	
	Suivi d'étude réalisée par un partenaire	40	Etude de prélocalisation des zones humides de l'Adour amont : échanges avec le groupement, préparation des COPIL/COTECH, sorties terrain			8	Participation à l'accompagnement de stagiaire du syndicat (visites de terrain, mises en situation sur chantiers)	1	
	Construction de partenariats			5	Travail en convention avec le département 65, le CPIE	1	Co-organisation et co-animation avec Ciné Garlin d'un ciné débat sur la conservation et la régénération des sols le 22 février 2022 avec la diffusion du film « Bienvenue les vers de terres ». Interventions de Sarah Singla, d'agriculteurs locaux, du SMAA... Partenaires : Ciné Garlin, Assos Clé de Sol, SMAA	1	
	Suivi/participation à des démarches territoriales	3	Réunion Projet de territoire pour la gestion de l'eau de l'Adour Amont. Réunion multi-partenaires pour l'élaboration d'un document stratégique cadre pour la CATZH Pyrénées centrales	5	Echanges sur le site Natura 2000 avec le technicien en poste au SMAA	1	Participation au diagnostic du PLUI et du PCAET Cté de Communes Nord-Est Béarn	0	
	Total du nombre de jour par technicien		110		220		220		168

3

Note de synthèse sur l'état des cours d'eau

3.1 Adour amont

L'année 2022 a été marquée par une crue majeure le 10 janvier. Cette dernière a entraîné de nombreux désordres nécessitant des interventions d'urgence (notamment au niveau des ponts départementaux : retrait d'embâcles et travaux sur la dynamique fluviale).

Cette crue peut être qualifiée de morphogène au vu des mobilités qu'elle a pu engendrer.

Cette dernière a aussi eu un impact sur la mise en place de certaines actions du PPG, principalement les actions de retrait d'embâcles et d'abattage préventif. En effet, beaucoup d'arbres se sont retrouvés enchevêtrés dans le lit des cours d'eau, créant ainsi

des risques importants de perturbations morphologiques.

Ces actions ont donc nécessité une attention particulière.

De plus, le passage de cette crue a nécessité la mise en place de travaux hors-PPG, avec le montage des dossiers réglementaires nécessaires à leurs réalisations.

Sur le territoire de l'Adour Amont deux DIG sont en places :

- La DIG Haut-Adour n°65-2018-12-18-002 ;
- La DIG Haut-Adour 2 n°65-2020-00247 (déclarative).

3.1.1 Actions réalisées en 2022

Territoire CATLP					
Unité de gestion	Type d'action	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Réalisation
Adour 4	A2	A2-009	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Sanguinet
Adour 5	A2	A2-0010	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Régie Sanguinet
Adour 4	A2	A2-011	Entretien des accès de service en forêt alluviale pour faciliter les visites de contrôle et les interventions	2022	Régie
Adour 8	A2	A2-015	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Sanguinet

Territoire CCHB

Unité de gestion	Type d'action	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Réalisation
Lesponne	A2	A2-002	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Régie
Gripp	A2	A2-003	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Régie
Adour 2	A2	A2-005	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Régie
Adour 3	A2	A2-006	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Sanguinet Régie
Oussouet-Gailleste	A2	A2-008	Traitement sélectif de la végétation et désencombrement du lit	2022	Régie
Adour 3	A2	A2-012	Entretien des accès de service en forêt alluviale pour faciliter les visites de contrôle et les interventions	2022	Régie
Payolle	A3	A3-001	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia...))	2022	Villages Accueillants
Lesponne	A3	A3-002	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia...))	2022	Villages Accueillants
Oussouet-Gailleste	A3	A3-001	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia...))	2022	Villages Accueillants
Adour 1	A3	A3-006	Lutte contre les EEE (fauche et traitement des foyers d'espèces invasives (renouée, balsamine, buddleia...))	2022	Villages Accueillants
Lesponne	Hors PPG		Travaux sur la dynamique fluviale	2022	Acchini Régie
Adour 3	Hors PPG		Réouverture des chenaux secondaires	2022	Acchini Régie

3.1.2 Mise en oeuvre du programme

3.1.2.1. Les actions de type A2

Cette action d'entretien courant de la végétation rivulaire concerne l'ensemble du linéaire du bassin versant du Haut Adour. Ce type d'opération doit être mené après les visites de terrain effectuées par le technicien rivière qui doit, à cette occasion, repérer les sites justifiant ce type d'intervention en veillant à intervenir de manière sélective au regard des enjeux riverains.

Il ne s'agit en aucun cas d'une opération de restauration comme visé par l'action A1 mais plutôt d'interventions ponctuelles à la suite d'évènements climatiques et hydrologiques. Les interventions sont justifiées par le constat d'arbres déstabilisés (arbres tombés ou instables). Cette action vise aussi à retirer du lit les embâcles au droit ou en amont des ouvrages afin de prévenir du risque de dommages au droit des ouvrages. Ces actions ont été réalisées en 2022 sur l'ensemble du territoire Adour-Amont, là où les interventions étaient nécessaires après le passage de la crue du 10 janvier. Une grande partie de la période réglementaire autorisée (septembre/octobre) a été utilisée pour réaliser ces actions.



Stockage de grumes à évacuer à Horgues (65)



Retrait d'embâcles à Ordizan (65)



Retrait d'embâcles à Montgaillard (65)



Zone de stockage des grumes avant évacuation à Horgues (65)



Broyage de rémanents à Arcizac-Adour (65)

3.1.2.2 Les actions de type A3

Sur l'Adour en amont de sa confluence avec l'Adour de Lesponne, les espèces exotiques envahissantes (EEE) commencent à s'installer. Pour le moment, on les y trouve sous forme de placettes ou de pieds isolés.

Une étude menée par le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Bigorre-Pyrénées avait pour objectif de comparer l'avancée de la colonisation de la renouée du Japon entre 2009 et 2014. Les conclusions de cette étude mettent en avant la prolifération de la renouée sur ce secteur.

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre différentes méthodes d'intervention pour stopper la prolifération des EEE, mais également de tester et de comparer ces interventions.

En 2022, quatre passages successifs (mai, juin, septembre et octobre) ont été réalisés avec l'aide des équipes de Villages Accueillants et du CPIE. Ces actions montrent des résultats plus qu'encourageants, puisqu'on constate sur certaines zones traitées depuis plusieurs années une forte diminution, voire une éradication totale de la renouée du Japon.

C'est la pérennisation de ces actions dans le temps qui permet d'obtenir ces résultats positifs face à la prolifération de ces espèces.

En effet certaines zones de prolifération repérées lors de l'étude sont désormais quasiment vierges de renouée.



Zone de stockage Renouée



Intervention des équipes de Villages Accueillants

3.1.2.3 Travaux hors PPG Lesponne

Après la crue de janvier 2022, la zone du pont du graoué à Beudéan a subi quelques dysfonctionnements :

- Destruction de l'adduction d'eau potable en encorbellement amont par un embâcle
- Forte érosion rive droite
- Contournement de la culée du pont

L'érosion avait fortement progressé et menace désormais directement la stabilité du pont (contournement de la culée) et donc l'adduction d'eau potable pour le quartier du Graoué.

Au niveau morpho-dynamique, on remarquait que l'évolution du milieu se fait par méandrage avec :

- Une zone d'érosion active sur l'extérieur du méandre (rive droite), où les vitesses d'écoulement et donc les forces érosives sont les plus importantes ;
- Une zone de sédimentation à l'intérieur du méandre (rive gauche) où le cours d'eau dépose les matériaux qu'il transporte, puisque les vitesses d'écoulements y sont plus faibles.

L'objectif était de travailler sur la dynamique du cours d'eau.

Pour cela deux opérations ont été prévues :

- Réouverture d'un bras en rive gauche au droit de l'atterrissement afin de diviser les flux et donc limiter les forces érosives en rive droite, mais aussi afin de retrouver des vitesses d'écoulements suffisantes pour remobiliser une partie des matériaux de l'atterrissement ;
- Talutage de la berge rive droite au droit de la culée du pont. L'objectif était de travailler sur la section d'écoulement, laisser le méandre de l'Adour évoluer de façon longitudinale en retirant le point dur (culée du pont et arbre) afin de limiter le déplacement latéral du méandre en rive droite. Cela dans le but de déplacer la zone d'érosion active vers l'aval.

Les travaux ont permis d'améliorer la situation en crue, en favorisant l'expansion de ses dernières et en facilitant les mobilités latérales (rive gauche) et longitudinales (en aval) de l'Adour.

Ces travaux représentaient l'alternative la moins impactante pour le milieu, en comparaison avec des travaux lourds de protection de berge.

Réalisation : du 11 Octobre au 03 Novembre (interruption du chantier du 17 Octobre au 24 Octobre) ; Dérogation de travaux en cours d'eau de première catégorie piscicole obtenu jusqu'au 04 Novembre.



Avant



Pendant



Après

3.1.2.4 Travaux hors PPG Bagnères-de-Bigorre

Après les crues de 2019, 2021 et janvier 2022, plusieurs bras rive droite au niveau du quartier la Chaumière à Bagnères de Bigorre ont perdu une grande partie de leur fonctionnalité. En effet un ensemble de facteurs (embâcle, vieil ouvrage en ruine) ont entraîné un important dépôt alluvionnaire dans l'entrée de ces bras. Leur niveau s'était donc fortement exhaussé, entraînant une forte diminution du débit circulant dans ses bras lors des crues ainsi qu'une mise en assec de ces derniers lors des périodes de basses eaux.

Par ailleurs du fait de la diminution et/ou de l'absence de débit on constatait dans ces bras secondaires un colmatage du fond du lit par des matières fines et une forte diminution du transport solide. Ce qui était grandement dommageable pour des espèces comme la Truite fario, car le milieu est désormais défavorable à la fraie (absence et colmatage des frayères). Cela entraînait donc une perte de fonctionnalité et de diversité du milieu dommageable pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques (Truite fario et Desman notamment).

Par ailleurs la berge rive gauche, au droit d'une zone habitée, subit un fort phénomène érosif.

L'objectif était de rendre la fonctionnalité à ces bras secondaires de l'Adour pour permettre :

- Une diversité des milieux intéressante pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques, et donc améliorer leur fonctionnalité pour les espèces : zone salmonicole, zone noire PNA Desman notamment ;

- Une amélioration de la dynamique des écoulements sur la zone (élargissement de la section d'écoulement, annexes hydrauliques), notamment en période de crue (zone d'expansion de crues). Cela afin de délester la rive gauche d'une partie des forces érosives, très sensibles aux phénomènes érosifs.

Pour cela l'ouvrage en ruine à l'amont des bras a été retiré.

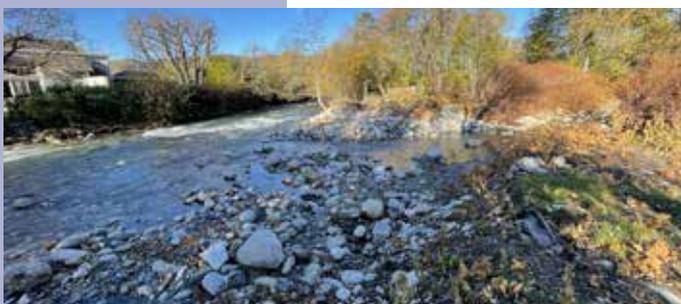
A savoir : Une intervention est prévue en 2023 pour retirer les deux « seuils » présents sur les deux petites annexes hydrauliques. Il a été choisi de réaliser les travaux sur une période de deux ans afin de pouvoir observer l'évolution du milieu suite à la première intervention. Cela dans le but de pouvoir adapter au mieux la deuxième phase de travaux au contexte hydraulique.



Avant



Pendant : 14 et 15 septembre 2022



Après

3.2 Adour en aval de Tarbes

3.2.1 Contexte général sur le sous bassin versant

Depuis 2013 les crues importantes (supérieures ou équivalentes à la crue décennale) se succèdent quasiment annuellement.

Les dernières en date sont les crues de décembre 2021 et janvier 2022. Elles ont considérablement fait évoluer le lit de l'Adour à l'intérieur de son fuseau de mobilité et même au-delà de l'espace de mobilité admissible sur quelques communes comme Labatut Rivière, Estirac, Izotges.

A l'inverse, l'été 2022 a été marqué par un étiage sévère, long et de fait accompagné d'un important assèchement des sols. Le cordon rivulaire a ainsi souffert de l'abaissement du niveau de l'eau dans les sols très drainants. Il est ainsi possible de constater le dépérissement de nombreux sujets le long des berges pouvant laisser craindre leur effondrement rapide dans le lit.

La sécheresse de l'été et de l'automne 2022 a également fortement touché les affluents de l'Adour en particulier sur le secteur Gersois. Ainsi plusieurs cours d'eau ont subi un assec prononcé ou des dé-

bits largement inférieurs aux débits d'étiage habituels.

De façon générale sur les berges des cours d'eau du bassin Adour Aval et sur l'Adour en particulier, on observe une augmentation des prélèvements sur les boisements rivulaires. Le SMAA se positionne autant que possible en conseiller pour une exploitation raisonnée et compatible avec le bon fonctionnement de l'espace rivière mais les pratiques de certains grands exploitants ne semblent pas être en adéquation avec le maintien des fonctionnalités des massifs boisés en bord de cours d'eau.

En effet, la demande en bois énergie et les principes de rémunération des opérateurs sur le terrain (paiement au volume de bois et besoin de gros volume pour atteindre le seuil de rentabilité) ne permettent pas de respecter un cahier des charges d'exploitation demandant du temps supplémentaire durant l'exploitation. On remarque de ce fait des coupes à blanc sur des surface importantes.

3.2.2 Contexte réglementaire

Les actions du SMAA sur ce territoire sont inscrites dans le PPG validé par arrêté inter-préfectoral en décembre 2017 (DIG n°65-2017-12-15-003).

Comme chaque année suivant une crue importante de l'Adour, les actions à conduire sur la dynamique fluviale ne sont pas toujours inscrites dans la planification initiale. Cela implique de travailler à la mise en place d'une procédure réglementaire complémentaire longue obligeant souvent à reporter les actions d'une année.

La volonté du SMAA est de pouvoir identifier avec les services des DDT concernées un moyen d'appréhender la forte évolution du fleuve dans la prochaine autorisation de travaux en rivière. Les deux années de travail prévues pour la construction du prochain document de planification du syndicat devront être support de concertation entre Etat et SMAA afin de trouver une solution garantissant la stabilité réglementaire des actions « non prévues » tout en gardant la meilleure des réactivités.

3.2.3 Gestion de la dynamique fluviale

Action 2022 – B 1 : Réouverture bras secondaire en rive gauche (amont domaine d'Armau à Galiac)

Réalisé quasiment annuellement depuis quelques années, les travaux de réouverture du chenal en amont du domaine d'Armau à Goux se sont déroulés au début du mois de juin.

En effet, comme après chaque crue très morphogène et d'autant plus après les deux crues de décembre 2021 et janvier 2022 les 100 premiers mètres de l'annexe hydraulique étaient obstrués par un important apport de graviers.

Les travaux ont consisté à remettre en eau le chenal afin de garantir un écoulement constant durant l'été et ainsi maintenir la vie aquatique de l'ensemble du chenal durant l'ensemble du cycle de vie des espèces présentes.

Ces travaux permettent également de diviser les débits en situation de crue en amont des habitations du domaine d'Armau en rive droite et de limiter le risque de capture du canal bordant la berge du fleuve.



Vues avant travaux



Vues pendant travaux



Vues après travaux

Action 2022 – B 4 : Réouverture bras secondaire en rive gauche (commune de Tarsac en amont du pont de la voie ferrée)

La réouverture du bras n'a pas été réalisée cette année. En effet les travaux prévus pendant l'étiage auraient été susceptibles d'avoir un impact trop important sur le milieu au vu des débits très faibles. La mise en suspension de matières fines dans une eau plus chaude que la normale aurait été préjudiciable pour la faune aquatique présente dans les poches d'eau encore en place dans le bras secondaire.

Cette action n'ayant pas de caractère d'urgence elle sera réalisée en 2023 en fonction des conditions hydrologiques durant l'étiage.

3.2.4 Gestion de la ripisylve et enlèvement d'embâcle

Actions 2022 – A 19 et B4

Le programme de gestion de la ripisylve et d'enlèvement d'embâcle a été plus important cette année que les années précédentes. Les crues successives de décembre 2021 et janvier 2022 ont fortement déstabilisé les berges et donc provoqué la chute de nombreux arbres en berge.

Les arbres restant en berge dont les racines ont été en partie mises à nu et se trouvant en amont des principales zones d'enjeu ont également été abattus de façon préventive pour limiter le risque d'embâcle lors des crues à venir.



Retrait embâcle à Vic-en-Bigorre



Façonnage peuplier Labatut-R



Treüillage souche Labatut-R



Abattage préventif Bernède



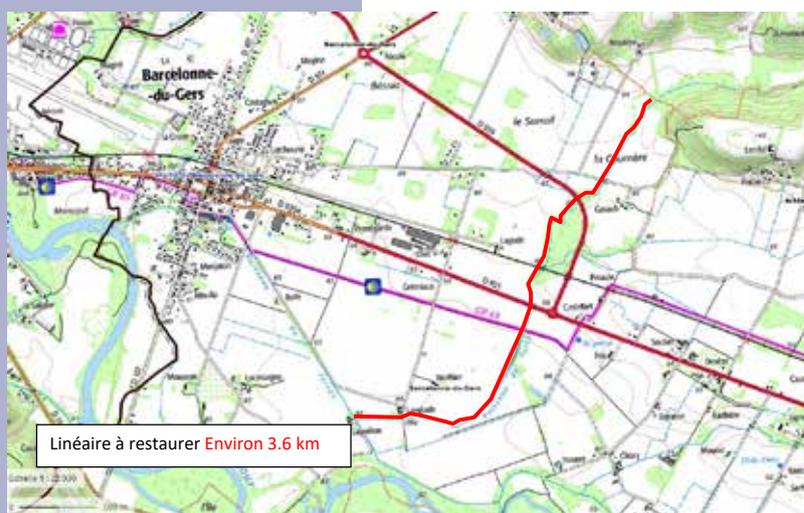
Retrait embâcle Bernède

3.2.5 Restauration de cours d'eau



Action 2022 – B2 : Restauration du Saget
Travaux de 1^{ère} restauration sur les communes de Saint-Mont et Labarthète

Cette action n'est, à ce jour, pas encore réalisée. En effet la conduite d'action sur les cours d'eau de première catégorie piscicole a été réalisée en priorité car les périodes réglementaires sont plus contraintes. Les travaux prévus seront réalisés sur le premier trimestre 2023.



Action 2022 – B5 : Restauration du Turé
Travaux de 1^{ère} restauration sur la commune de Barcelonne du Gers

Cette action n'est, à ce jour, pas encore réalisée. En effet la conduite d'action sur les cours d'eau de première catégorie piscicole a été réalisée en priorité car les périodes réglementaires sont plus contraintes. Les travaux prévus seront réalisés sur le premier trimestre 2023.

3.3 Sous bassin versant de l'Echez

Contrairement aux années précédentes l'année 2021 fut comme dans tout le pays une année exceptionnellement sèche avec des étiages et des assecs sur des cours d'eau du piémont, ou de mémoire ces ruisseaux n'avaient été asséchés (ex: ruisseau des Graves/Geüne).

On dénombre de nombreuses interventions de la part des fédérations de pêche pour effectuer des pêches de sauvetage et limiter la mortalité dans les cours d'eau. Ces étiages sévères ont également mis en péril la végétation rivulaire surtout sur les arbres déjà affaiblis sanitairement.

3.3.1 Programme de travaux

Le sous bassin de l'Echez n'a pas connu de crue significative, ce qui a permis de dérouler la programmation annuelle sans intervention d'urgence en parallèle. La totalité des travaux de dynamique fluviale s'est déroulée hors du lit mineur (ouverture de bras et déplacement de chemin) et dans de bonnes conditions météorologiques.

Ces projets ont été réalisés sur le secteur aval de l'Echez notamment dans la zone la plus mobile du cours d'eau. Ces interventions ont pour but de limiter l'impact de l'Echez sur les enjeux tout en limitant également les impacts sur le milieu rivière et ainsi redonner

un espace de mobilité au cours d'eau. Ces interventions n'auraient pas vu le jour sans les acquisitions foncières, qui restent un outil nécessaire à la protection des enjeux et ainsi permettre de revenir à une hydromorphologie cohérente avec une mobilité plus naturelle et acceptée.

Dans la continuité des programmes d'entretien de la végétation, les zones urbaines du secteur Echez (agglomération Tarbaise) ont fait l'objet d'un suivi et de sélections afin d'éviter tout risque d'embâcles dans ces zones à fortes populations.



Ouverture d'un bras aval de Vic en Bigorre



Déplacement du chemin Vic-en-Bigorre pendant les travaux



Déplacement du chemin Vic-en-Bigorre après les travaux



Enlèvement d'embâcles en zone urbaine (ville de Tarbes)

Les dernières crues significatives notamment depuis 2014 ont amorcé une modification de la morphologie du cours d'eau Echez. Le secteur aval situé après Vic-en-Bigorre et jusqu'à la confluence représente la zone la plus mobile. Après de nombreuses années où le profil en long était calé par de nombreux seuils disparus aujourd'hui, on voit l'Echez amorcer des méandres, reprenant ses tracés historiques. De nombreux enjeux actuels se retrouvent impactés, l'extension de l'espace de mobilité admissible et le déplacement des enjeux restent aujourd'hui une stratégie très efficace à long terme.

3.3.2 Accompagnement technique sous bassins de L'Echez

Les niveaux d'eau relativement bas de cette année 2022 ont permis de mettre en évidence des fragilités sur des enjeux ne relevant pas de l'intérêt général mais pour autant inquiétants et à traiter pour certaines collectivités et particuliers.

De nombreuses collectivités du territoire nous ont sollicités durant cette période pour effectuer des diagnostics ainsi qu'un accompagnement technique à certaines réalisations. Ce soutien reste indispensable afin de maintenir une cohérence de gestion sur l'ensemble des sous bassins et ainsi d'éviter des déséquilibres hydromorphologiques et des perturbations environnementales.

3.4 Sous bassin versant du Louet

Le sous bassin du Louet a subi le même épisode d'assec sévère, couplé à une forte pression d'irrigation, générant une mortalité importante de la faune piscicole et aquatique sur la partie amont de la retenue. Sans connaître d'événement significatif cette année, la programmation a pu se dérouler à la fin de l'été dans de bonnes conditions pour intervenir majoritairement sur des prairies.

Ce secteur amont, tout récemment rentré dans le territoire de gestion, avait fait l'objet de diagnostics, notamment le secteur de Séron où les crues de 2018 avaient laissé beaucoup de stigmates au cours d'eau. Ce fut l'objet de l'intervention annuelle sur ce sous bassin, avec le traitement d'embâcles, qui étaient encore présents. Le lit du Louet s'est fortement incisé lors de cette dernière crue importante. Il a également vu apparaître de nombreux arbres aux systèmes racinaires érodés se retrouvant ainsi perchés au-dessus du cours d'eau. Ces arbres ont donc fait l'objet d'un prélèvement préventif afin d'éviter tout risque de bascule.

Des interventions complémentaires sont encore à réaliser sur ce secteur ainsi que sur le secteur de plaine où le Louet montre de fortes incisions du cours d'eau et une gestion de la ripisylve anarchique effectuée par les riverains.



Intervention sur le Louet amont

Exemples d'incision du lit du Louet Hauteur de berge pouvant dépasser 2 m, avec un encaissement souvent proche de 1.50 m



3.5 Sous bassin versant Estéous - Alaric

3.5.1 Contexte

Tout comme s'est terminée l'année précédente, 2022 a débuté par une crue obligeant à faire un état des lieux rapidement pour organiser les actions de dégagement de ponts et de suppression d'embâcles.

Une fois ces différents points traités, place a été faite à l'organisation des chantiers concernant la poursuite du programme d'actions des PPG de l'Alaric et de l'Estéous. De plus, en réponse à la sollicitation de plusieurs communes, des interventions ont eu lieu sur les deux sous bassins en mobilisant le

plus souvent la brigade du SMAA. Cette réponse s'est résumée dans certains cas à un soutien technique.

Dans le même ordre, la co-construction d'un protocole de gestion des ouvrages de l'Aule se poursuit avec les communes traversées. Le retour d'expérience de ce projet devrait permettre la mise en œuvre de la même démarche sur la partie haute de l'Alaric en s'appuyant également sur l'inventaire réalisé par le stagiaire technicien de rivière que j'ai accueilli jusqu'en mai.

Avant l'intervention



Après l'intervention



3.5.2 Mise en œuvre du programme

Poursuite des actions sur les deux sous-bassins. Certaines contraintes ont empêché de mener à terme toutes les lignes du programme dévolu à l'Alaric tandis que celles reportées en 2021 ont pu être finalisées.

3.5.3 Gestion de la végétation du sous-bassin de l'Alaric

3.5.3.1 Les actions de restauration reportées

A1-001 (2022-E1) : Traitement préventif de la végétation en aval de la prise d'eau de Pouzac.

Le but est de pérenniser la structure des berges qui, sur ce linéaire artificiel, est faite en galets non jointés, et accessoirement un habitat pour le desman des Pyrénées. La chute d'arbres de hauts jets à par endroits démolit cette construction d'où un abattage systématique des végétaux installés dessus qui grâce à la grue forestière a pu être réalisé sans faire de dégâts.

Malgré la proximité d'une zone à mégaphorbiaie l'intervention s'est faite sans empiéter dans cet espace.

Il est à noter que la crue de janvier en érodant une partie du chemin d'accès a contraint à rechercher un nouveau trajet pour rejoindre la zone d'intervention.

A1-015 (2022-E2) : Traitement préventif de la végétation en amont du domaine Armau à Galliax.

Faute d'avoir pu obtenir les autorisations de passage en 2021, cette action s'est concrétisée cette année.

La densité de végétation, roncier en rive droite et forêt alluviale en rive gauche, empêche l'accès à un ouvrage de délestage de l'Alaric vers l'Adour.

Pour pérenniser ce dernier un passage réalisé en rive droite a ensuite permis d'abattre préventivement plusieurs arbres.

Désormais plus accessible, la manœuvre de la vanne et les éventuels travaux liés à l'entretien de l'ouvrage se feront plus facilement.



Situation avant intervention



Situation après intervention

A1-010 : Traitement préventif de la végétation en amont de la traversée de Rabastens de Bigorre

Prévue pour être réalisée en régie, l'intervention a eu lieu en début d'année car la brigade du syndicat a été mobilisée à la suite des crues pour dégager les ponts.

Ici l'objectif est de pérenniser l'ouvrage de protection situé en amont de l'agglomération rabastenaïse. Depuis sa mise en place de nombreux végétaux se sont implantés à sa base ou dans les interstices des blocs d'enrochements au risque de le déstabiliser.

Travaux réalisés en régie avec l'appui des services techniques de la commune notamment pour le broyage des végétaux dont le produit sera valorisé lors de l'implantation d'une haie.



Situation avant intervention



Situation après intervention

3.5.3.2 Les actions de restauration réalisées en 2022



Avant l'intervention



Après l'intervention

2022 -E5 : Traitement préventif de la végétation entre Vielle-Adour et Bernac-Dessus

Dans ce secteur, la présence de nombreux arbres vieillissants, en mauvais états sanitaires et/ou très inclinés, engendre des apports réguliers de bois contre l'ouvrage répartiteur entre l'Alaric et le Caparrieu.

Après avoir restauré celui-ci en 2021, il convient maintenant de minimiser les risques de création d'embâcles contre ce dernier.

À la suite du marquage, les arbres concernés ont été abattus de part et d'autre du cours d'eau.

3.5.3.3 Les actions reportées en 2023

Les actions 2022-E4 et 2022-E6 ont dû être reportées en 2023 pour des raisons distinctes :

- Retour d'estive d'un troupeau de vaches passant l'hiver et le début du printemps dans la plaine au bord de l'Alaric pour la première.
- Semis de culture d'hiver dans la parcelle prévue pour la rotation des tracteurs et remorques chargées de broyats pour la seconde.



Moulin Zeller à Allier

3.5.3.4 Les actions de désencombrement du lit.

Pour chaque unité hydrographique le choix s'est fait suite à des états des lieux effectués toute l'année et aussi après signalement de la part de riverains ou de communes.

2022-E7 : Plusieurs embâcles signalés en amont d'Ordizan plus à la sortie de cette même commune la présence d'arbres penchés perturbant le champ de vision des automobilistes.

A Allier en amont du moulin Zeller, le lit de l'Alaric très encaissé fait l'objet de glissement de terrain obstruant ce dernier. Son dégagement devrait, pour un temps, limiter l'érosion des berges.

2022-E8 : À la suite des deux dernières crues de nombreux embâcles ont été repérés en aval de la prise d'eau du canal du moulin

d'Aureilhan. Situation similaire en amont d'Orleix.

2022-E9 : Traitement d'embâcles à Auriébat sur deux points distincts.

2022-E10 : En parallèle de l'action 2022-E2, la brigade du SMAA a supprimé les embâcles en amont, en aval et sur le linéaire de l'action.

2022-E11 : Poursuite du désencombrement du lit de l'Ousse entre Sarrouilles et Souyeaux.

2022-E12 : Le secteur boisé situé sur la commune de Bazillac a été ciblé pour être dégagé d'ici la fin de l'année. Le Larcis se nomme Echéou dans sa partie amont.



Amont Orleix



Auriébat



L'Ousse



Le Larcis

3.5.4 Sous bassin de l'Estéous

3.5.4.1 Les actions de restauration

Les deux actions menées cette année ont pour but de limiter la dérive de bois venant se bloquer contre les piles de ponts lors des crues.

2022-F1 : Traitement préventif de la végétation à Rabastens de Bigorre. Pour reprendre ce qui est écrit en préambule, l'intervention vise à réduire les amas d'arbres contre la pile du pont de la RD5. Ce linéaire réalimenté par l'Arrêt Darré ne l'était plus au moment des travaux d'où un assec du lit.



Avant l'intervention



Après l'intervention

2022-F2 : Traitement préventif de la végétation en amont du pont de la RD 943 à Maubourguet. Objectif similaire au précédent avec la présence d'un ouvrage transversal comportant trois piles ce qui multiplie le risque d'embâcle. Les berges abruptes et les accès difficiles n'ont pas permis de terminer l'action cette année. Une seconde phase permettra de le faire dès 2023.



Avant l'intervention



Après l'intervention

3.5.4.2. Les Les actions de désencombrement du lit.

2022-F5 : Elles ont été menées conjointement avec les actions de restauration auxquelles sont venues s'ajouter des interventions ponctuelles.



Repositionnement d'une souche à Maubourguet

3.5.5 Gestion de la Dynamique fluviale

3.5.5.1. Sous bassin de l'Alaric



Avant l'intervention



Après l'intervention

Sous bassin de l'Alaric
2022-E13 : Talutage de berges à Séméac.

Sur ce linéaire, le débit de l'Alaric connaît de forts écarts du fait d'être court-circuité par l'alimentation du bief du canal du moulin Llados. Il résulte de ces variations un minage des berges ainsi qu'un écoulement fortement contraint lors des crues. Le talutage devrait réduire ces deux facteurs : pente douce, ouverture de méandres. Travaux réalisés après une pêche de sauvegarde.



Avant l'intervention



Après l'intervention

2022-E14 : Traitement localisé d'un atterrissement à Barbazan Debat.

Comme dans le cas similaire, le débit de l'Alaric est réduit par la présence d'un bief de moulin, l'écoulement est corseté entre des murs. La présence d'un atterrissement dans ce petit espace met la pérennité d'un pont et celle d'un ouvrage de protection de berge en péril d'où le retrait des matériaux après une pêche de sauvegarde.

3.5.5.2. Sous bassin de l'Estéous



Avant l'intervention



Après l'intervention

Deux secteurs ciblés sur les communes de Sauveterre et d'Estirac.

2022-F3 et 2022-F4 : Pas d'extraction des matériaux mais un déplacement de ces derniers pour permettre leur reprise lors des épisodes de crues.

Dans le secteur d'Estirac ces dépôts contribuent à éroder un chemin d'accès à une réserve naturelle tandis qu'à Sauveterre c'est le maintien d'un enrochement protégeant la RD50 qui est menacé.

3.5.6 Autres actions

Poursuite de l'état des lieux des affluents de l'Alaric avec l'étude de l'Echéoux : inventaire des ouvrages, des points critiques (embâcles, érosion), saisie des données et cartographie SIG.

3.5.7 Actions hors programme

3.5.7.1. Suivi de travaux, diagnostics

Pour répondre à l'appel des communes de Bernac-Debat et de Rabastens, des états des lieux ont précédé des diagnostics concernant la problématique inondation.

Bernac-Debat

Les travaux réalisés l'an passé ont été complétés par le remplacement du pont de la RD 508. Rédaction du dossier de déclaration pour le Conseil Départemental et suivi du chantier réalisé et financé par ce dernier en association avec la commune.

Rabastens de Bigorre

En appui du diagnostic posé en 2021, cette année les travaux se sont limités à l'arasement d'un merlon bordant une parcelle communale dans le but d'y faciliter la surverse du canal de délestage en période de crue.

Nouveau pont Bernac Debat



Avant l'intervention



Après l'intervention

3.5.8 Actions diverses

3.5.8.1 Protocole gestion des ouvrages de l'Aule

L'objectif est de mener des actions concertées entre les élus des communes traversées par l'Aule et le SMAA lors des périodes de crues. Les ouvrages ont été identifiés et

des fiches rédigées pour chacun d'entre eux précisant leur accès, les personnes les manœuvrant. Une convention en cours de rédaction officialisera la démarche.

3.5.8.2 Etude de danger de la ZAC de Séméac-Soues

Participation au Cotech et au Copil.

3.5.8.3 Accueil d'un stagiaire technicien de rivière de Vic en Bigorre

Présentation de la structure, des deux sous bassins et des actions qui y sont menées. Proposition d'un sujet d'étude en lien avec la protection des inondations : inven-

taire des ouvrages pour la mise en place d'un protocole de gestion à l'instar de la démarche en cours sur l'Aule.

3.5.8.4 Suivi de chantiers divers



Suppression d'embâcles à Castéra-Lou



Traitement de la ripisylve à Aureilhan



Pose d'échelles limnimétriques à Sarriac

Ces derniers ont été réalisés en régie après état des lieux ponctuels :

- Purge des ponts de l'Alaric et de l'Estéous à la suite de la crue de janvier.

- Suppression d'embâcles à Rabastens, Escondeaux, Lacassagne, Lescurry, Castéra-Lou et Dours.

- Traitement de la ripisylve sur la partie aval du canal du moulin d'Aureilhan à la demande de la commune.

- Pose des échelles limnimétriques acquises par les communes de Sarriac et de Rabastens sur l'Aule et l'Alaric.

3.5.8.5 Elaboration dossier Loi sur l'Eau

Réalisation de plusieurs dossiers à la demande de collectivités : pont sur la Bouey à Bernac-Debat pour le CD 65, traitement d'un atterrissement sur l'Ousse à Sarrouilles (action hors PPG) et protection de berge à Orleix pour un particulier.

3.5.9 Perspectives 2023

3.5.9.1 Poursuite du programme

Actions année 3 plus report année 2.
Poursuite de l'état des lieux des affluents et du réseau secondaire.

3.5.9.2 Hors programme

- Phase 3 travaux Rabastens.
- Finalisation protocole gestion de l'Aule.
- Début de la démarche pour protocole de gestion des ouvrages sur la partie Sud de l'Alaric.
- Traitement d'un atterrissement sur l'Ousse à Sarrouilles et à sa confluence.

3.6 Sous bassin versant des Lées et du Larcis

3.6.1 Contexte territorial et géomorphologique

Depuis le 1er janvier 2019, le SMAA couvre la totalité du bassin versant des Lées et de leurs affluents. Les deux Lées principaux (Lées dit « de Lembeye » - FR238 et Lées dit « de Garlin » - FR421-1) prennent leurs sources à l'amont du territoire proche du plateau de Ger, alors que le Larcis (FR238-4), troisième cours d'eau le plus important, prend sa source sur la Commune de Luc-Armau.

Cette différence résulte du contexte géologique historique. Alors que le Larcis coule sur des argiles cohésives et parfois même compactées, les berges des Lées

laissent apparaître différentes couches alluvionnaires composées de galets, graviers et argiles, issus des Pyrénées, lorsque les Lées étaient encore rattachés à l'axe du Gave de Pau.

Les Lées et leurs affluents (versant Est notamment) sont plus mobiles que le Larcis mais de manière générale, les fortes pentes de ce territoire de coteaux (13 à 15 pour mille en amont de la RD 943 ; Axe Pau-Auch), entraînent des vitesses d'écoulement importantes sur le bassin aval des Lées et la zone de confluence avec l'Adour.

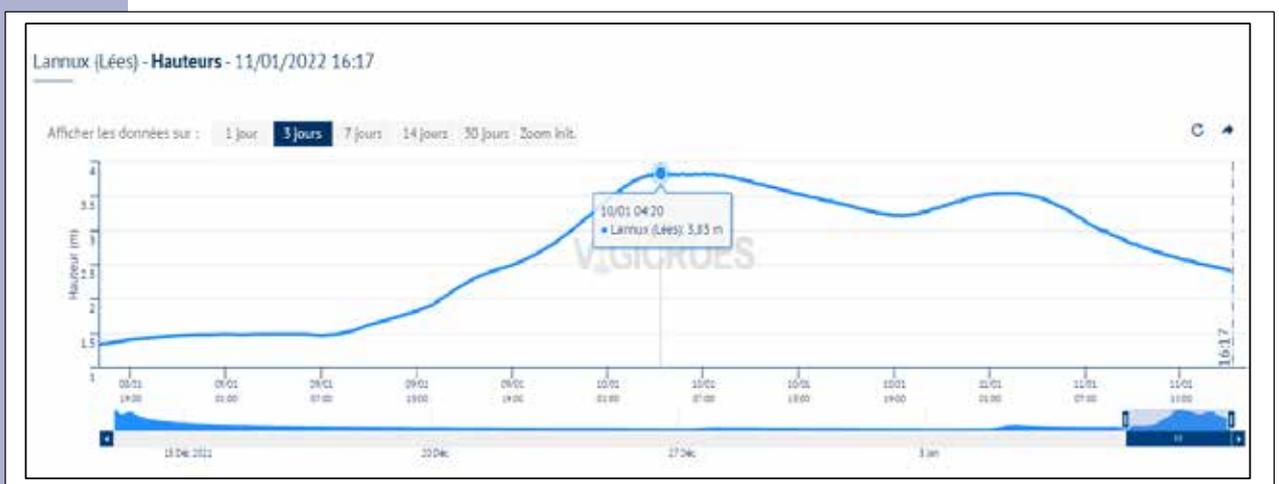
3.6.2 Contexte administratif et réglementaire

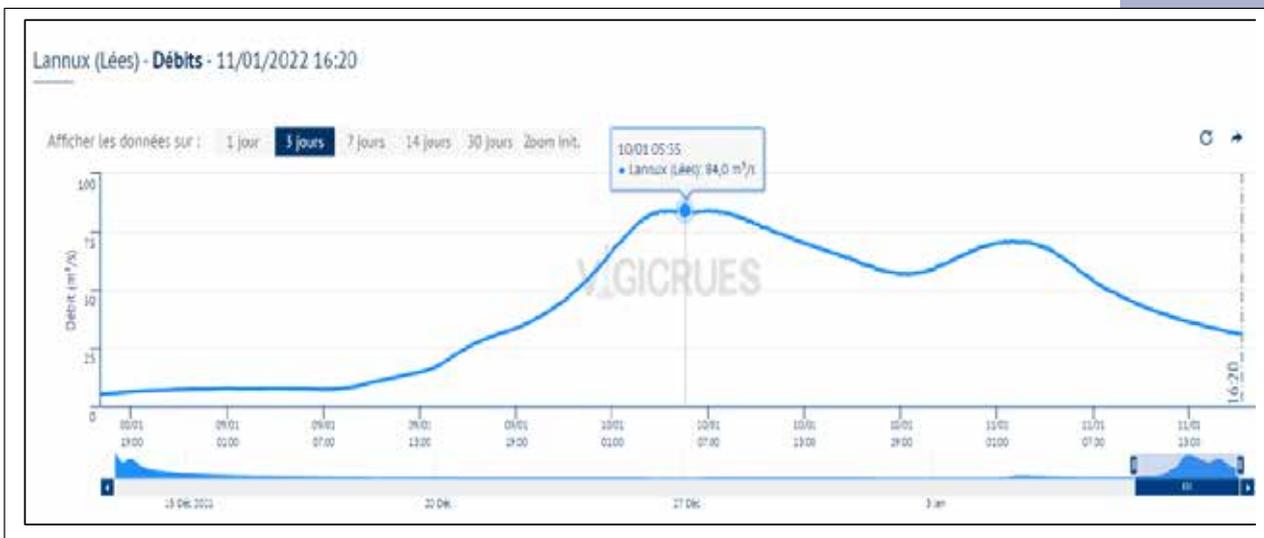
Le SMAA intervient sur l'ensemble du bassin versant des Lées et leurs affluents dans le cadre des trois DIG précitées qui couvrent respectivement le bassin amont (secteur de Baleix à Gardères), le bassin médian (secteur de Lembeye) et le bassin aval (secteur de Garlin à Barcelonne du Gers).

Dans le respect des arrêtés valant ces DIG, le SMAA organise

des réunions d'information avant travaux auprès des riverains, notamment sur les nouvelles communes. La fréquentation aux réunions publiques demeure faible depuis la crise sanitaire du Covid. Le travail de concertation du technicien, le nombre de rencontres individuelles et le temps passé à expliquer l'intervention du syndicat ont de fait augmenté.

3.6.3 Suivi des cours d'eau et événements climatiques





Cet événement, succédant aux différentes crues de plein bord à débordantes, du mois de novembre et de décembre 2021, a fortement activé les processus d'érosion des lits des cours d'eau, et la formation d'embâcles.

Sur cette photo du Lées (secteur de Lembeye) on constate bien que les berges des zones forestières comme des zones agricoles et des prairies ont subi de fortes pressions hydrauliques.

La succession des crues de plein bord et de crues débordantes, du mois de novembre 2021 à fin janvier 2022 s'est traduite sur le terrain par de fortes érosions du lit et des berges. Ici en rive droite, la crue du 10 janvier a érodé la berge ainsi que la terrasse sur 45 m. La berge actuelle en forme de marche est soumise à l'érosion progressive.

En effet, du 08 au 11 décembre 2021, une crue importante s'est répandue dans les lits majeurs des Lées, dans les secteurs de Lembeye (bassin médian) de Garlin et de la partie gersoise (bassin aval). Le pic de crue ayant atteint 4.41 m le vendredi 10 décembre à 16H.

Pour rappel, les plus hautes eaux enregistrées à Lannux ont été relevées à 4.54 m le 12 juin 2018 pour un débit de 120 m³/s.

Les états des lieux post crues nous ont permis de bien établir la relation entre l'effet cumulatif des crues de pleins bords et la formation d'embâcles, de chablis et les érosions du lit et des berges.

En effet, alors que la crue du 10 janvier 2022 est plus faible en hauteur et en débit que celle du 10 décembre 2021, ce dernier événement a engendré bien plus de dégâts dans les lits mineurs.





L'intensité de la grêle a fortement défolié les houppiers des arbres de hauts jets

Cette succession de pics de crue et de décrue sur 2-3 jours est toujours aussi rapide sur les Lées et représentative de leur fonctionnement hydrologique.

Malgré l'importance de ces crues, les zones habitées n'ont pas été impactées. Le suivi au jour le jour sur le terrain a permis d'anticiper, en collaboration avec les communes, la mise en place du panneautage sur les voiries inondées. Néanmoins, comme les années précédentes, 2022 conforte la réflexion amorcée dans le cadre du Papi Adour Amont sur la nécessité d'anticiper les alertes par la mise en place des stations de mesure plus en amont, dans le secteur amont-médian.

Elles permettraient de mieux suivre la formation et l'évolution des différentes crues qui peuvent, selon les saisons, se produire en moins d'une demi-journée et entraîner des montées d'eau surprenantes sur l'aval, à l'image de la crue exceptionnelle du 12 juin 2018. Lors de cet événement exceptionnel, supérieur par endroit à février 1952, les communes du Gers n'ont pas été alertées par les services préfectoraux, considérant que la pluviométrie locale était faible, ce qui était d'ailleurs le cas.

Par ailleurs, la récurrence et la fréquence de ces événements pluvieux mobilisent de plus en plus de temps aux techniciens rivière et de moyens financiers du syndicat.

Plusieurs jours sont consacrés à leur suivi, à la mise en œuvre de travaux de restitution des écoulements et aux conseils techniques auprès des communes et des riverains, dans le cadre des compétences gémapiennes.

Si l'hiver a été marqué (pluie et quelques gelées), le printemps et l'été 2022 sont considérés par Météo France comme les plus chauds enregistrés.

La sécheresse estivale et automnale a pesé sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et les longs assecs, y compris des petits émissaires en zones boisées,

laissent à penser que la faune aquatique en paye aujourd'hui un lourd tribut. Il en va de même pour la végétation, notamment arborée qui s'est mise en veille végétative jusqu'aux pluies de fin octobre.

Par rapport à la sécheresse de 2003, l'été 2022 est marqué par une succession de pics de chaleur dépassant les 40°C.

Les premières grosses chaleurs ont démarré dès le 14 juin (>32°C) pour atteindre plus de 40°C le 18 juin.

Ce premier épisode s'est traduit sur les bassins du Lées amont et sur celui du Larcis (secteur de Mont-Disse, Aydie) par un gros orage de grêle qui a dévasté plusieurs centaines d'hectares de cultures (maïs, soja, fourrages et vignes) et fortement endommagé les arbres, tant au niveau du feuillage que des rameaux et des parties ligneuses. Dès la mi-juillet, le SMAA a d'ailleurs procédé à des travaux d'entretien de la ripisylve sur ce secteur afin de recéper les ligneux les plus touchés.

La deuxième période de fortes chaleurs s'est développée du 13 au 19 juillet avec un pic à 41°C le lundi 18. Les fumées et odeurs des incendies brûlant les forêts en Gironde et dans les Landes arrivaient alors sur nos territoires.

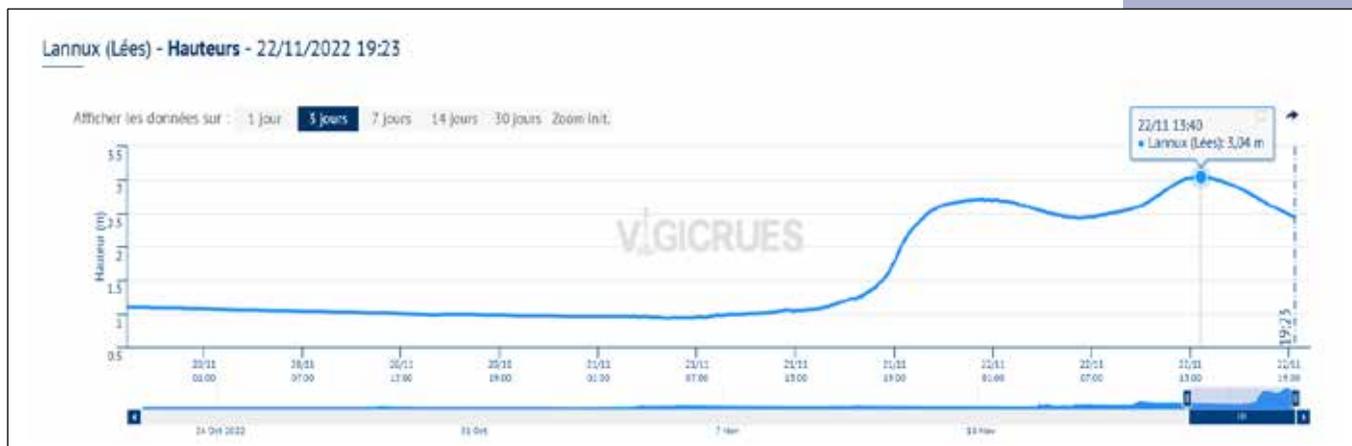
Les journées chaudes (>30°C) se sont poursuivies quasiment tout le mois d'août avec un troisième pic à 40°C du 10 au 11 août.

En réaction à cette sécheresse et au cumul de ces fortes températures, la végétation des bords de cours d'eau comme des zones forestières s'est mise en veille. Certains arbres ont même lâché des branches pour s'alléger et restreindre l'appel de sève.

Ces pics de température ont brûlé la surface des feuilles (taches blanches) et affaibli les strates arbustives comme arborées. Les rares pluies de la fin d'été ont tout de suite entraîné de l'oïdium sur les feuillages, notamment des chênes, les affaiblissant d'autant plus.

Crue du 21 au 22 novembre 2022

Après cette longue période d'assec, la pluviométrie qui s'est abattue du 20 au 22 a fait rapidement monter les niveaux d'eau dans les Lées comme on peut le voir sur le graphique ci-après. Le niveau maximum a atteint 3.04 m à Lannux.



A l'issue de cette crue, certaines des branches lâchées notamment par les chênes sont arrivées contre les piles de certains ponts sur les Lées. Ci-contre, pont de la RD 228 sur le Lées de lembeye.



3.6.4 Mise en œuvre du programme de travaux

3.6.4.1 Travaux de 1ère restauration

Restauration du Lées de Lembeye (FRFR 238) :
DIG Warsmann

De janvier à février-mars 2022, le SMAA a terminé sa programmation 2021, concernant la première tranche de travaux de restauration de ce Lées. Les travaux se sont déroulés sur les communes de Baleix et de Sedze-Maubecq sur 4 500 ml.



Baleix : Abattage d'un peuplier déstabilisé sénéscent et de saules, agencement des branches en berge à la grue forestière sans battage de pieux, bouturage de barres de saules, concertation avec l'éleveur pour la mise en défend de la berge (réalisée à ses frais).



Réalisation en janvier 2022



Reprise végétale à l'été 2022

Sedze-Maubecq – Lieu-dit « Moulin d'Henric » : Intervention pour rééquilibrer la végétation entre les deux rives. Pont obstrué juste en aval (photos ci-dessous). Déséquilibre issu du sur-entretien d'une rive. Constat partagé avec le riverain, marquage avec lui, intervention sélective, explications, bouturage...



Restauration des capacités d'écoulement et de la continuité écologique du pont et intervention par recépage sélectif en aval



La programmation 2022, correspondant à la deuxième tranche de ce programme de restauration a débuté en septembre 2022. La période sèche a favorisé la mise en œuvre des travaux de restauration de deux zones humides. Une dans la zone forestière de Sedze-Maubecq, en aval du Lieu-

dit « Moulin d'Henric » et l'autre entre Saubole et Séron. Les opérations ont été définies sur la base d'échanges collaboratifs de terrain entre le technicien zones humides et le technicien rivière du SMAA, les agents de l'OFB et de la DDTM 64.

Restauration des écoulements au niveau de la zone humide en zone forestière (Sedze-M)

Peigne semi-naturel formé par accumulation de branches lors des crues dans une encoche d'érosion. Les travaux sélectifs ont juste consisté à favoriser ce processus en agençant quelques branches. Afin de ne pas compacter le sol de cette zone humide, les accès et l'intervention ont été mis en œuvre à l'aide d'une mini-pelle à chenilles caoutchouc (5T) et d'une pince grappin. Chaque zone d'intervention a été recouverte du broyat des branches et ensemencée afin d'éviter l'arrivée et le développement d'essences invasives.





Post crue de novembre : L'ensemencement de la zone d'intervention et des petits chenaux en rive droite a repris.



D'octobre au 10 novembre 2022, la restauration du Lées s'est poursuivie sur les communes de Lombia, Séron, Saubole et une petite partie de Gardères (photos ci-dessous), sur environ 4 000 ml. Depuis les pluies de la mi-novembre, les conditions climatiques et de portance des sols ne permettent pas d'intervenir dans ces zones boisées et humides.



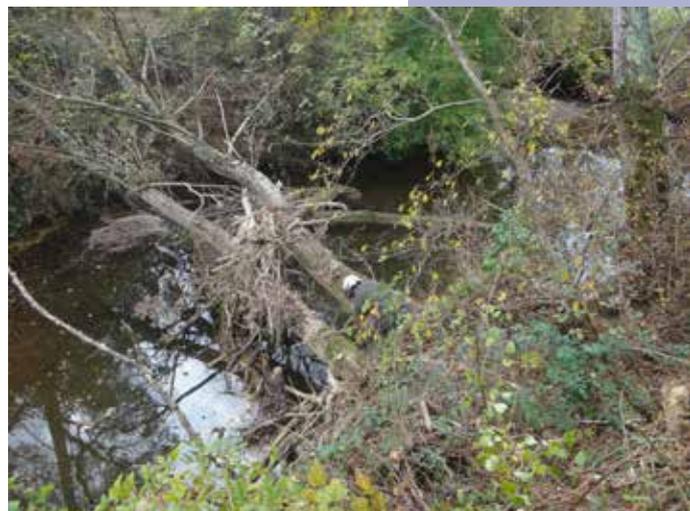
L'hydromorphologie du Lées de Lembeye sur le secteur de Saubole, Séron et Gardères est particulièrement impactée par les vitesses de réalimentation depuis le barrage de Gardères-Eslourenties. Le lit s'est fortement incisé, les berges sont instables et la végétation tombe régulièrement en travers du lit mineur. La granulométrie n'est plus composée que de gros galets. Les graviers et sables ont disparu de la tête de ce bassin.



3.6.4.2 Travaux d'entretien post crues de fin 2021, janvier 2022 et grêle du 19 juin 2022

Il s'agit d'interventions ciblées à l'échelle du périmètre de compétence sous DIG (secteur Lembeye, et Bassin Versant aval). Dégagement des ouvrages, réouverture de chenaux, traitement des encombres, recépage de la végétation blessée par la grêle.

Ces travaux se sont déroulés en mars, juillet, août et septembre 2022, puis à la mi-novembre, avant la dernière montée des eaux.



Travaux sur les Lées Réunis en amont de la station Vigicrue de Lannux



Suivi post crue en décembre 2022



Août 2022 pendant la réalimentation

Embâcle formé de 5 chablis de peupliers en amont d'une station de pompage. Traité début novembre, les bois ont été calés en berge, rive droite, à l'aide des grues forestières pour former une zone de cache sous berge. Le suivi réalisé en décembre (post crue) a permis de confirmer la fréquentation de cette zone par les carpes (passages et caches sous les barres de bois).

3.6.4.3 Travaux de gestion de la dynamique fluviale et milieux aquatiques



Réouverture d'un ancien bras du Léés de Lembeye à la suite de la crue du 10 janvier 2022 (Commune de Lespielle)

3.6.4.4 Autres actions de communication, de concertation ou de gestion concertée menée en 2022

Comme tous les ans le technicien rivière a reçu les étudiants en formation de technicien rivière au CFPPA 65 sur la parcelle agroforestière de Lembeye.

A l'issue de la journée du 06 novembre 2021 à Anoye où le film « Bienvenue les vers de terres » a été diffusé en présence de François Stuck (réalisateur), de Sarah Singla (Association Clef de Sol et cultivatrice) et des techniciens du SMAA, des agriculteurs locaux du bassin versant des Léés et du Larcis ont souhaité renouveler cette opération dans le cadre des soirées film-débat de Ciné Garlin (64). Cette séance s'est déroulée le 22 février. Sarah Singla, David Condotta et Fabien Clouté (cultivateur en semis direct sous couvert vivant) ont participé au débat. Tour à tour et selon leurs propres expériences ils ont pu témoigner des bénéfices de la régénération des sols sur la limitation des impacts des crues débordantes et notamment des crues flash de printemps durant lesquelles l'érosion des sols augmente fortement les débits, entraîne des sur-inondations et le colmatage des cours d'eau.

Dans le cadre de la problématique de gestion du ruissellement et de l'érosion des sols, en lien avec les actions du PAPI Adour Amont, les techniciens du SMAA ont présenté aux élus le travail d'étude d'Elisa Valat (stagiaire de l'ESA d'Angers). Il s'agissait de faire un point sur le résultat de la concertation auprès des EPCI adhérents au syndicat sur ce thème et sur la sélection de secteurs prioritaires.

Un sous bassin versant de l'Arros a été défini pour engager des rencontres en direct avec les exploitants et proposer aux plus favorables un accompagnement technique de terrain par un agronome pratiquant l'agriculture de conservation des sols.

Par ailleurs, un ciné débat a également été organisé au printemps avec Ciné Plaisance (32) en présence de Sarah Singla, du SMAA, d'agriculteurs gersois et entre autres de Christian Abadie, référent dans le domaine de l'agriculture de conservation des sols.

Tant à la séance de Garlin qu'à celle de Plaisance, les échanges furent intéressants.

3.6.4.4 Opérations prévisionnelles pour 2023

Travaux :

Terminer la programmation 2022 avant mars 2023.

Poursuivre le programme de restauration des Léés aval dans le cadre du renouvellement de la DIG de ce secteur avec la restauration du Lesté (Lannux-Ségos).

Débuter les travaux de la troisième tranche de première restauration du PPG des Léés Amont avant l'automne (Communes de Gardères, Lespourcy).

Travailler sur le cahier des charges et sur l'élaboration de la future DIG globale du SMAA.

Opérations de communication et de concertation... :

Poursuivre les opérations de communication et d'échanges en lien avec la gestion des sols et des inondations.

3.7. Sous bassin de l'Arros

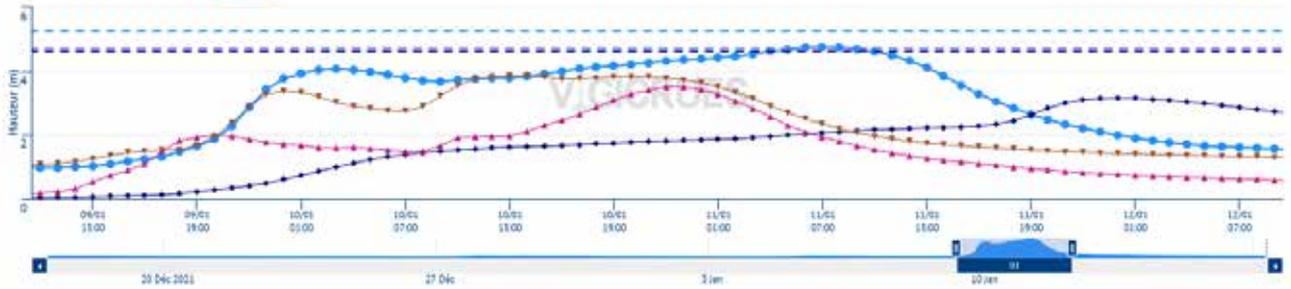
La programmation année 1 du PPG du sous bassin hydrographique de l'Arros a été mise en œuvre cette

année. Le Bilan présenté ci-après présente les principales actions de l'année 2022.

3.7.1 Les crues

Villecomtal (Arros) - Hauteurs - 17/01/2022 09:04

Afficher les données sur : 1 jour 3 jours 7 jours 14 jours 30 jours Zoom init.



Légende

— Villecomtal (Arros) — Plaisance (Arros) — Tournay (Arros) — Millan (Bouès) — Crue de juillet 2018 - 4,72 m — Crue de février 2022 - 4,64 m — Crue de juin 2018 - 5,35 m



Les crues du 10 et 11 janvier caractérisées par des pluviométries généralisées ont montré des niveaux modérés sur l'axe Arros. Cet épisode est caractéristique d'une crue d'hiver avec gros volumes mais des pics de crue contenus. On peut caractériser cet épisode de crue annuelle.

Sur le fonctionnement du lit majeur, à Villecomtal/Arros lorsqu'elle dépasse les 4m, l'Arros alimente sa rive gauche par le bassin du larthé et effectue un travail de laminage pour la commune de Plaisance du Gers.



Ce type de crue de part sa durée relativement longue et des niveaux modérés crée d'une part des charriages de bois morts importants qui se bloquent sur certains ouvrages et d'autre part des érosions de berge. On parle de crue morphogène.

Des actions légères post crue ont été réalisées afin de restituer des écoulements satisfaisants.



3.7.2 Conseil auprès des propriétaires

A ce jour la quasi-totalité des propriétaires considère le SMAA comme un interlocuteur principal dès lors qu'ils souhaitent intervenir sur les cours d'eau.

Que ce soit dans le guidage des choix techniques ou de l'accompagnement aux dossiers de déclaration il est utile de conserver ce lien qui nous permet d'aborder plus facilement des sujets plus sensibles sur la gestion des cours d'eau. Souvent ces échanges permettent d'aborder les problématiques diverses comme l'érosion des sols et leur permettre de se poser des questions sur leurs pratiques.

Parfois cela permet même d'éviter certains travaux par une réflexion commune.



Talutage léger d'un propriétaire avec végétalisation à venir sur conseil du SMAA

3.7.3 Le lien avec le PAPI

Travail en relation avec le PAPI Adour Amont qui permet grâce à notre connaissance de terrain et le lien avec les territoires d'engager au mieux cette démarche.

Notre connaissance de terrain permet d'accompagner les communes notamment pour l'élaboration ou la révision des plans communaux de sauvegarde.

Cette cartographie des champs d'inondation est le fruit du travail de terrain du SMAA et des élus de la commune de Tournay qui leur permet de s'approprier cette responsabilité et associer la collectivité gémapienne qui possède une bonne connaissance de terrain.



Pour faire suite à cette action un PCS sera mis en place sur la commune de Tasque courant de l'année 2023.

Nous avons aussi des contacts fréquents avec des habitants de zones inondables ou nous essayons d'apporter les informations nécessaires sur leur situation et les possibilités qui s'offrent à eux. Cette action permet après certains événements de les replacer dans le contexte et ainsi relativiser ces phénomènes.

Une réflexion générale sur des actions de ralentissement dynamique est initiée et sera abordée dans le futur programme du SMAA. Dès à présent des initiatives sont menées avec des agriculteurs volontaires.

Ci-après un abaissement de merlon transversal avec projet de plantation de deux alignements de haies qui permettent de ralentir les flux d'eau en période de crues.



Crue du 10 et 11 janvier 2022 : répartition homogène de la lame d'eau et surverse douce

3.7.4 Travaux de traitement de la végétation

L'action du SMAA sur la gestion de la végétation rivulaire doit permettre d'améliorer la fonctionnalité des cours d'eau tout en associant les propriétaires riverains. Il s'agit donc d'une action très sélective sur la gestion des embâcles, de la ripisylve et de l'accompagnement de la dynamique fluviale. Ci-après la programmation année 1 du PPG Arros et affluents sur la gestion de la végétation et quelques photos succinctes.

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Bouès	FR-FRR413	A2-002	Traitement sélectif de la végétation	2022	CCAG - CCCA
Arros 1	FRFR234	A2-003	Traitement sélectif de la végétation	2022	CCPLT
Arrêt	FRFR-R235B_4	A2-004	Traitement sélectif de la végétation	2022	CCCVA
Ouvrages	A2	A2-005	Traitement sélectif de la végétation	2022	Tous les EPCI



Ouverture de bras secondaires en amont de Tournay



Gestion d'embâcles sur secteur à forte dynamique



Receppe préventif en aval de Chelle Débat



Abattage préventif en aval de St Sever de Rustan

3.7.5 Actions d'accompagnement de la dynamique fluviale

Les travaux ci-après concernent des actions très ponctuelles ou la dynamique de cours d'eau interfère sur des enjeux d'intérêt général qui sont des routes, ponts, zones habitées.

Au regard du linéaire relativement conséquent du sous bassin versant de l'Arros (450km) les interventions effectuées représentent peu de linéaire et permettent plus facilement la non intervention sur les territoires sans enjeux que ce soit des collectivités ou des propriétaires riverains.

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Arros 5	FR-FR235B	B2-001	Retalutage de berge pour limiter le risque d'érosion à Clarac	2022	CCCVA



Vestiges d'une ancienne digue et érosion de berge à proximité d'une voirie



Talutage de berge avec végétalisation arbustive à venir



Démontage d'une partie de l'ancrage de la digue

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Arros 6	FR-FR235A	B2-002	Retalutage de berge pour limiter le risque d'érosion au pont noyé de St Justin	2022	CCBVG



Erosion en amont d'un pont noyé communal



Talutage et végétalisation herbacée et arbustive à venir

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Arros 5	FR-FR235B	B4-001	Traitement localisé des atterrissements au chemin du moulin à Goudon	2022	CCCVA



Atterrissement végétalisé et risque de capture d'une voirie communale



Broyage de la végétation et mise en glacis des galets. Végétalisation arbustive à suivre

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Arros 6	FR-FR235A	B4-002	Traitement localisé des atterrissements en amont de la D280 à Cazaux-Villecomtal	2022	CCBVG



Erosion en amont d'une voirie avec risque de capture



Mise en glacis de l'atterrissement et recentrage des écoulements. Végétalisation arbustive à venir

Unité de gestion	Masse d'eau	Code opération	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Territoire
Arros 8	FR-FR235A	B4-003	Traitement localisé des atterrissements en amont et au droit du pont de Tasque	2022	CCBVG



Atterrissement d'alluvions en rive gauche avec aggravation du risque d'érosion dans la traversée de Tasque



Arasement au-dessus du niveau moyen des eaux. Régalage des matériaux graveleux

3.7.6 Réalisation de chantiers de valorisation de biomasse en partenariat avec des agriculteurs et entreprises



Le choix de gestion du syndicat sur la ripisylve des cours d'eau s'établit sur deux piliers fondamentaux. Le premier consiste à favoriser une ripisylve fonctionnelle issue essentiellement de régénération naturelle avec un accompagnement de gestion modéré. Le second est la valorisation de la biomasse issue de cette régénération dans le but de donner du sens à l'action publique et œuvrer à favoriser les ressources locales. Tout cela bien évidemment en établissant comme principe la gestion durable.

Ici un chantier réalisé avec une entreprise spécialisée chez 2 propriétaires. Le choix de prélèvement a été effectué en amont entre le SMAA, l'entreprise et les propriétaires sur la base d'un marquage. Seuls les peupliers arrivés à maturité ont été prélevés pour la filière papetière. Les branches ont été broyées et utilisées en paillage chez un éleveur bovin.

3.7.7 Actions de sensibilisation



Dans le cadre de l'action de limitation du ruissellement et de lutte contre l'érosion et suite au travail d'Elisa VALAT sur un diagnostic de territoire nous avons initié une action de sensibilisation sur le bassin versant du Lanénos qui subit des érosions récurrentes suite aux orages de printemps. Après avoir sensibilisé les élus du SMAA sur cette question, des contacts sont effectués auprès des exploitants et propriétaires avec la possibilité de proposer un appui technique d'un agronome. Cette action continuera sur 2023.

Au Quotidien, étant en relation directe avec les agriculteurs nous essayons de les amener petit à petit vers une sensibilisation à l'érosion des sols, aux couverts végétaux et aux pratiques culturales.

Progressivement dans le cadre du PAPI des collectivités s'intéressent à cette question et commencent à engager des démarches notamment au travers des commissions agricoles. Ce travail reste à consolider et surtout à poursuivre dans les années à venir

3.8 Actions de communication et d'animation

3.8.1 L'expo «Amont de l'Adour»

En 2022, le SMAA a été fortement sollicité pour organiser des animations sur tous le territoire de l'Adour amont et de ses affluents.

53 animations ont été organisées qui ont concerné 17 partenaires différents et 680 personnes.

L'exposition «l'amont de l'Adour, un fleuve vivant» poursuit son développement.

Quand cela a été possible, les nouveaux kakémonos qui s'ajoutent à l'exposition sont réalisés dans le cadre des animations avec nos partenaires.

- Ainsi le kakemono intitulé : **Quels choix pour nos cours d'eau** a été réalisé avec les étudiants techniciens rivière du CFPPA de Vic-en-Bigorre,

- le kakemono intitulé : **La mobilité de l'Adour à Marsac** a été réalisé avec les enfants de l'école primaire de Marsac,

- le kakemono intitulé : **si l'Echez m'était compté** a été réalisé avec les enfants du club nature de la MJC de Vic-en-Bigorre,

- le kakemono intitulé : **Inondation, les bons gestes** a été réalisé avec les enfants des écoles de Corneillan et Lannux.

Un autre kakemono qui présente l'Arros : «Si l'Arros m'était comp-

tée» a été réalisé pour la présentation de l'exposition a Plaisance-du-Gers du 15 juin au 15 août 2022.

L'exposition a aussi été installée a Labatut-Rivière pendant les vacances de la Toussaint 2022 et 120 enfants des centres de loisirs sont venus la découvrir.

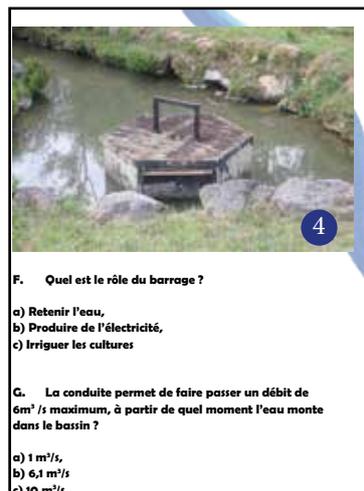
En 2023, nous souhaitons poursuivre la création de nouveaux panneaux pour enrichir l'exposition et l'installer dans d'autres établissements scolaires.

Un autre outil a été développé cette année, il s'agit de réaliser un petit livret de découverte d'une commune sur le thème des cours d'eau qui la traversent.

En 3 ou 4 séances, après des recherches documentaires et des séances de terrain, ce livret est l'occasion d'une sortie et il constitue un document qui reste dans l'école et peut être réutilisé et même développé.

Cette activité a été menée en 2022 avec les écoles de Odos et de Ibos.

Octobre - novembre 2022 : Accueil de 2 stagiaires en BTS Gestion et Protection de la Nature pendant 3 semaines



3.8.2 Sensibilisation du grand public

VIC-EN-BIGORRE

Festival « Presque Zéro Déchet 65 » en exercices

Trois sites de la cité vicquoise pour des exercices citoyens intergénérationnels autour des déchets, de leur collecte à leur valorisation. Dans la dynamique des initiateurs du Festival - Syndicat mixte de collecte des déchets (SYMAT), associations « Arciculture » et « Z'Héros déchet », engagements pluriels et concrets.



Citoyens concernés. / Plus de photos dans le spécial En images de La NR en page 27.

Des services de la collectivité territoriale de la communauté de communes Adour-Madiran tels la Médiathèque intercommunale de Vic, le Pôle Environnement (ancien Val d'Adour Environnement, VAE), la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC VIC), ou encore le Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) ont développé des actions pour tout public. Ainsi à la médiathèque, les élèves de l'école Pierre-Gaillard ont participé à des ateliers de confection de « tote bag » et « tawashi » (respectivement sacs à partir de tee-shirts usagés, et éponges de nettoyage à partir de chutes de tissus divers)

en suivant les tutoriels présentés par Delphine. Ainsi avec les jeunes du Club Nature de la MJC Vic accompagnés de Marion et Hanne, respectivement référente centre de loisirs et éco-volontaire en service civique européen ont-ils suivi les phases du « lombricompostage » jusqu'aux plantations automnalées présentées par Emmanuelle. A la médiathèque encore où l'association « Génération futures 65 » présentait une exposition, Patrick animait un atelier de fabrication de produits de nettoyage pour la maison à base d'éléments non polluants : la participation mixte (mesureurs et mesurés) à la réalisation d'un inté-

rit partagé. Ainsi l'opération « collecte des déchets sur les rives de l'Echez » à l'appel du SMAA avec Pierre Plisson a été le guide d'une équipe motivée et intergénérationnelle, des enfants, des jeunes étudiants, des adultes et des grands-parents dans un secteur finalement encore urbain (les rives d'Amont et en aval du pont de pierre) on trouve toujours beaucoup de déchets. L'occasion a été donnée d'échanges d'informations sur le fonctionnement de l'Echez (inondation, érosion, protection...) et les pratiques alternatives à l'utilisation des emballages plastiques à usage unique.

Au bilan de la matinée, plus de 50 kg de déchets ramassés, principalement des emballages ! Enfin, autre voie d'engagement celle de la « Gratifierie » de la MJC Vic à la maison des associations : lieu d'échanges 100 % gratuits (pas de valeur d'achat ou d'échange, du tunc tout simplement). Dans un territoire semi-rural ou « ruralito », les problématiques induites par la production de déchets, la préservation et la protection du milieu, sont bien différentes que celles des agglomérations, pour autant elles font l'objet d'une prise en compte vertueuse dont témoigne le Festival « Presque Zéro Déchet 65 ».

Josiane Pomès

La sensibilisation du grand public s'est faite surtout à l'occasion de la présentation de l'exposition. La charge d'activité ne nous a laissé le temps d'organiser qu'une animation pour le grand public à l'occasion du festival Presque Zéro Déchets organisé par le Syndicat Mixte de collecte des Déchets de Tarbes : un ramassage de déchets sur les berges de l'Echez à Vic-en-Bigorre.

Mais les sujets que nous avons prévu de traiter lors des randonnées thématiques ont tout de même été développés lors d'autres animations :

Bassin versant : présentation de l'Echez et de son bassin versant avec les enfants du club nature de la MJC de Vic-en-Bigorre,
Zones humides : conséquences de l'implantation d'un lotissement sur une zone humide avec les enfants de l'école primaire de Odos,
Dynamique fluviale : réalisation du topoquizz avec les enfants de l'école d'Ibos.

Top'eau Quizz Ibos

ECOLE DE LA PASSERELLE

Découverte du Souy, du Mardaing et du Rieu-Tort
Distance : 4,5 km

12

Mettez dans l'ordre ces cours d'eau qui sont affluents l'un de l'autre :

Arrange eths arriu de qui son affluents eths un dehs autes :

- Echez
- Mardaing
- Adour
- Souy

PRÊCHE

15

Quelle est la différence entre un cours d'eau et un canal ?

Quina ei era diferencia entre un arriu e un agau ?

- le cours d'eau est naturel et le canal est artificiel
un arriu qu'ei natural e un agau qu'ei creat peth òmi, qu'ei artificial.
- il y a des poissons dans un cours d'eau mais pas dans un canal
que iè peïssis d'eth un arriu mas ne n'è pas d'eth un agau

3.8.3 Chantiers-jeunes



Le partenariat avec l'espace jeunes de l'association Pierre et Terre à Riscle (32) s'est poursuivi et nous avons organisé entre le 11 et le 15 juillet, un chantier sur l'Adour à Jû-Belloc dont l'objectif était de construire des jeux qui viennent compléter l'exposition « l'amont de l'Adour, un fleuve vivant ».

- la tour de la biodiversité
- le chamboulle tout des pollutions
- les puzzles de la cistude et du héron cendré
- le molki de l'Adour et ses affluents
- la pêche à la ligne

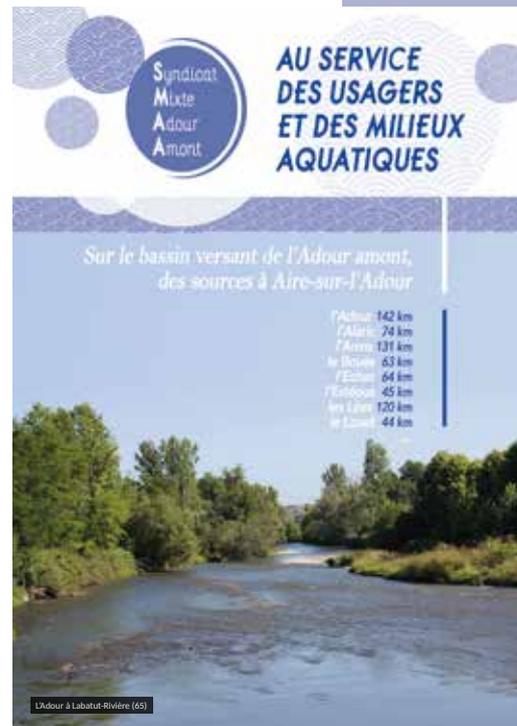
ces jeux ont été utilisés à l'occasion du deuxième chantier jeune qui s'est déroulé à la toussaint avec les enfants de la MJC de Vic-en-Bigorre et de l'APS de Tarbes.

3.8.4 Plaquette de présentation

La plaquette de présentation du SMAA a été complétée par des fiches qui sont téléchargeables sur le site du SMAA, ces fiches seront actualisées dès que nécessaires. Les premières fiches qui vont être diffusées sont :

- le trombinoscope des élus du bureau et la liste des élus du SMAA
- le trombinoscope des agents du SMAA
- la carte des territoires d'intervention des agents
- l'organisation des structures qui s'occupent de la gestion des cours d'eau (voir annexe 1)

La plaquette a été diffusée par le biais des EPCI auprès des communes du territoire du SMAA soit environ 500 exemplaires. Les 500 autres exemplaires ont été distribués à nos partenaires.



3.8.5 Journée thématique

La journée thématique prévue au mois de septembre n'a pas eu lieu faute d'inscrits. Nous avons prévu de poursuivre la démarche engagée sur le sous-bassin de l'Arros concernant le lien avec le milieu agricole et l'érosion des sols. Une réflexion est en cours pour définir les modalités de la poursuite de cette action.

3.8.6 Mise à jour du site internet et facebook

Le site internet adour-amont.fr est régulièrement mis à jour et le fil de l'actualité du SMAA est présent sur le facebook.

3.8.7 Suivi des chantiers

Des essais de prises de vue par drone ont été réalisés sur plusieurs chantiers à l'automne 2022. Une présentation en a été faite aux élus lors du dernier comité syndical et nous prévoyons de poursuivre cette démarche qui présente de nombreux avantages pour la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et l'identification des travaux à engager.



Chantier Beaudéan

4

Bilan des actions suivies par le technicien zones humides

4.1. objectifs de l'année 2022

La mission s'est globalement focalisée sur la mise en place d'une politique « zones humides » sur le territoire du SMAA dans la continuité de l'effort engagé depuis la prise de poste en septembre 2021.

4.2 Prélocalisation des zones humides

Etape préalable indispensable à la réflexion globale, l'étude de prélocalisation des zones humides du territoire du SMAA a mobilisé une grande partie du temps de travail. L'année 2022 a permis de suivre et de finaliser le travail amorcé fin 2021. Après avoir sélectionné le groupement chargé de l'étude, des échanges réguliers et une animation globale de la démarche ont abouti aux résultats escomptés : une cartographie de probabilité de présence des zones humides sur l'ensemble du bassin versant de l'Adour Amont. Cette cartographie met en avant les zones contributives à ces zones humides probables.

L'organisation de deux COPILS et trois COTECH a permis de présenter et d'ajuster la méthode choisie.

Concernant les COPILS, plus de 100 personnes, représentant des structures variées, ont été invitées afin d'impliquer et de sensibiliser l'ensemble des principaux acteurs du territoire à la démarche en cours. Les données, le rapport ainsi qu'une synthèse ont été transmis à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux CATZH, DDT(M), et élus du territoire. Toute structure en faisant la demande recevra le même niveau d'information.

Enfin le format du COPIL ZHP sera maintenu annuellement pour informer les participants de la suite donnée à cette étude sur le territoire du SMAA.

4.3 Rencontre avec les EPCI en amont du territoire

Afin d'alimenter la réflexion autour des zones humides, de cibler les besoins sur le territoire, et d'engager des actions en faveur de ces milieux, des réunions avec les EPCI ont été organisées.

Pour cette année 2022, les EPCI suivants ont été ciblés :

- la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- la Communauté des communes Coteaux du Val d'Arros,
- la Communauté des communes Hautes Bigorre,
- la Communauté des communes Nord Est Béarn,
- la Communauté des communes Plateau de Lannemezan.

Pour la plupart d'entre elles, les besoins ne sont pas encore identifiés clairement et l'accompagnement du SMAA s'avérera précieux sur le long terme pour aider à la prise de décision sur ce sujet.

L'année 2023 permettra de poursuivre cette dynamique auprès du reste des EPCI du territoire.

4.4 Préparation d'un futur inventaire des zones humides effectives sur le territoire de la CC Nord Est Béarn (CCNEB)

La CCNEB souhaite être accompagnée dans la mise en place d'un inventaire et d'une priorisation des zones humides effectives sur son territoire. Le but étant de mieux intégrer ces milieux dans l'aménagement du territoire et de favoriser le maintien voire la restauration de celles jugées prioritaires.

A cet effet, des réunions et échanges téléphoniques ont eu lieu et un CCTP est en cours de rédaction pour validation en début d'année 2023.

4.5 Contact avec les partenaires, sensibilisation et participation à des démarches territoriales.

Le reste du temps consacré à cette mission s'est focalisé sur la participation à diverses réunions notamment avec les CATZH (AREMIP, CEN Aquitaine, ADASEA 32) ou le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de l'Adour Amont.

Quelques journées ont été utilisées pour répondre aux sollicitations pour des projets locaux (valorisation de la ZH du petit lac de Soues), pour de l'appui technique auprès de propriétaires ou encore pour sensibiliser les commissaires enquêteurs du Gers souhaitant monter en compétence sur le sujet des zones humides.

Enfin quelques journées ont été consacrées à la participation à des journées de formation comme celle organisée par le FMA sur la caractérisation des zones humides.

4.6 Perspectives

L'année 2023 va permettre de dérouler les actions concernant la rencontre des EPCI, l'inventaire ZHE sur la CCNEB et d'améliorer l'articulation entre toutes les actions concernant les zones humides sur le territoire dans l'objectif de parvenir à la définition d'une politique « zones humides » cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Adour Amont.

5

Orientations pour l'année 2023

5.1 Orientation pour 2023

Le SMAA réalise ses interventions d'entretien et de restauration des cours d'eau sur son territoire grâce à 10 documents de planifications validés par arrêtés préfectoraux ou inter-préfectoraux.

Cette situation est l'héritage du paysage syndical avant la création d'un syndicat unique sur l'Adour amont constitué de plusieurs syndicats et de certaines zones qui étaient non couvertes.

Cette situation engendre des disparités de gestion et ne permet pas d'avoir une réelle stratégie de bassin. C'est pourquoi l'année 2023 sera le point de départ de la rédaction d'un PPG unique décliné en sous-bassins versant.

Cette démarche s'inscrit dans un temps plutôt long et devrait aboutir à un document finalisé pour la fin de l'année 2024.

C'est également dans un objectif d'harmonisation à l'échelle du bassin versant que le syndicat continuera les échanges avec la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac qui à ce jour n'adhère pas au syndicat alors que 15 communes sont comprises dans le bassin de l'Adour Amont.

Enfin le syndicat doit poursuivre la prise en charge des inventaires zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce faire, au-delà d'une étude d'inventaire sur les communes de la communauté de communes Nord Est Béarn incluses dans le bassin-versant des Lees, le SMAA ira à la rencontre des autres intercommunalités membres afin d'identifier avec chacune les possibilités de continuer le travail d'inventaire réalisé grâce à l'étude de pré-localisation.

Une politique de prise en compte des zones humides et la définition de ce que peut apporter le syndicat dans le maintien, la restauration ou le recueil de connaissances de ces espaces est ainsi à définir durant l'année à venir.

5.2 Bilan coût journée technicien
voir annexe 3 p77

ANNEXE 1

Fiches à insérer dans la plaquette du SMAA



Président

Frédéric RÉ
CC Adour Madiran

Vice-Président

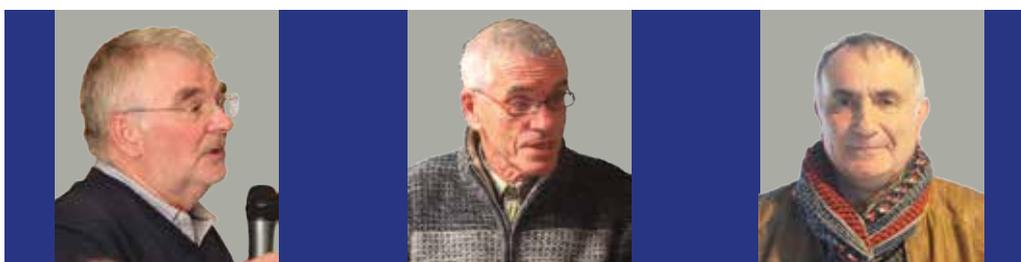
Jean-Claude PIRON
CA Tarbes Lourdes Pyrénées

Vice-Président

Patrick FITAN
CC Bastides et Vallons du Gers

Vice-Président

Michel MONSEGU
CC Luys en Béarn



Philippe CASTETS
CC Nord Est Béarn
Référént de la commission
Lées

Claude DELMAS
CA Tarbes Lourdes Pyrénées
Référént de la commission
Alaric Estéous

Roland DETHOU
CC Haute Bigorre
Référént de la commission
Adour amont



Pierre LACOSTE
CC des coteaux du Val d'Arros
Référént de la commission
Arros Bouès

Laurent PENIN
CA Tarbes Lourdes Pyrénées
Référént de la commission
Echez-Louet

Michel PETIT
CC Armagnac Adour
Référént de la commission
Adour aval



Gérard DEHEZ
CC d'Aire sur l'Adour
Référént de la commission
Ouvrages de protection
contre les inondations

Lucien LAFON-PLACETTE
CC Adour Madiran
Référént de la commission
Gestion de crise - PCS

Christian PUYO
CC Adour Madiran
Référént de la commission
Classement des cours d'eau



JÉRÉMIE ASTAU

06 85 73 59 73
j.astau@adour-amont.fr

Adour en aval de Maubourguet
et Directeur



ROMAIN TEULERY

06 82 23 10 03
r.teulery@adour-amont.fr

Adour amont



THIERRY VOISIN

06 78 53 78 20
t.voisin@adour-amont.fr

Alaric - Estéous



LUDOVIC GERMA

06 16 46 91 65
l.germa@adour-amont.fr

Arros



RÉGIS BENIS

07 84 24 91 43
r.benis@adour-amont.fr

Echez - Louet



DAVID CONDOTTA

06 77 06 18 93
d.condotta@adour-amont.fr

Lées



BENOIT JARENO

06 38 40 39 98
b.jareno@adour-amont.fr

Soutien technique et
inondation



BERNARD AGUER

Régie de travaux



FRÉDÉRIC COLMAR

Régie de travaux



CHRISTOPHE OLLÉ

Régie de travaux



JESSICA DUVAL

j.duval@adour-amont.fr

Responsable des
affaires générales



NATHALIE LAFENÊTRE

accueil@adour-amont.fr

Assistante de gestion
administrative



MARION CHERRIER

06 02 07 16 61
m.cherrier@adour-amont.fr

Animatrice PAPI



AUGUSTIN CRETON

06 08 57 44 42
a.creton@adour-amont.fr

Natura 2000 et
zones humides

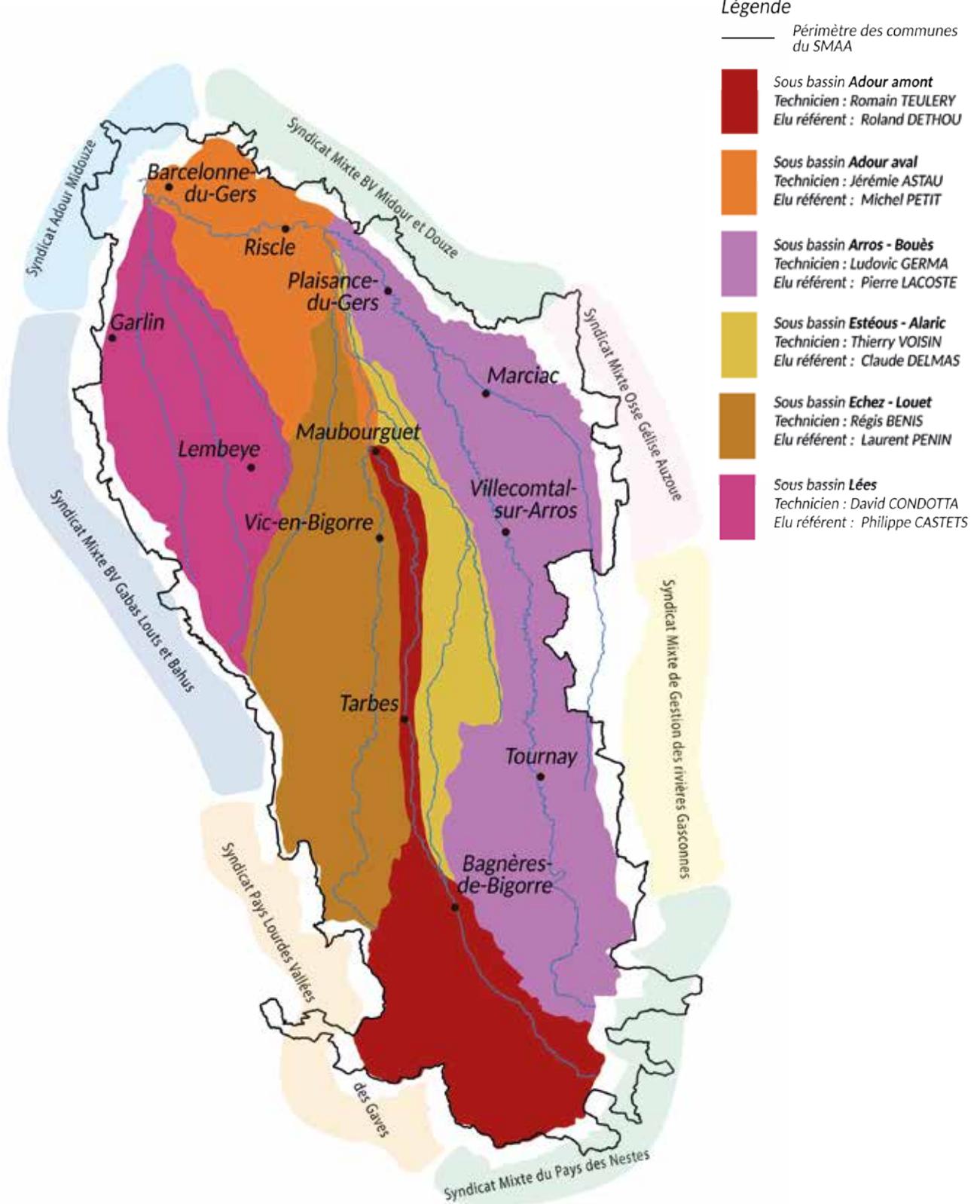


PIERRE PINEAU

06 48 97 51 38
p.pineau@adour-amont.fr

Animation et
communication

LES SOUS BASSINS ET SYNDICATS VOISINS



LES ACTEURS DE L'ESPACE RIVIÈRE

Le devoir du propriétaire

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il est tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour le maintenir dans son profil d'équilibre, garantir le bon écoulement des eaux et contribuer à son bon état écologique.

(référence à l'article L215.14 du Code de l'Environnement)

J'ai une question à propos de la gestion d'un cours d'eau



Je contacte le technicien rivière du
Il m'oriente vers la structure ou la personne adaptée



Conseil ou maître d'ouvrage

Le propriétaire
(public ou privé)

SMAA
adour-amont.fr

Institution Adour
institution-adour.fr

Cellule
d'Assistance
Technique à
l'Entretien des
Rivières



Respect
du cadre
réglementaire

Direction
Départementale
des Territoires

Direction
Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et
du Logement

Office
Français de
la Biodiversité



Demande de
financements

Agence de l'Eau
Adour Garonne
eau-grandsudouest.fr

Conseil
Départemental

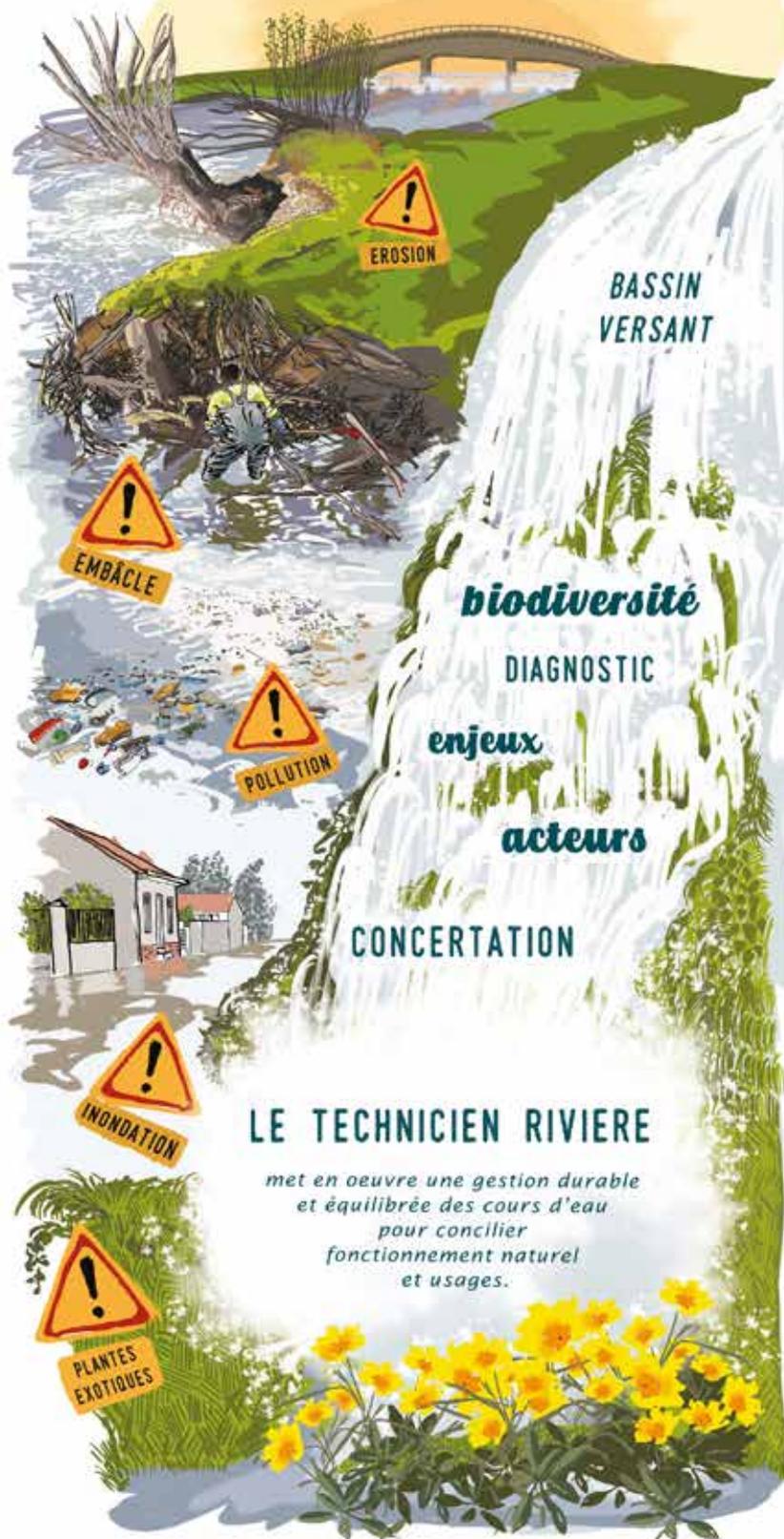
Conseil
Régional

Etat, Europe
...

ANNEXE 2

Kakémonos réalisés en 2022

QUELS CHOIX POUR NOS COURS D'EAU ?



Conception en partenariat avec les étudiants de la formation Technicien Rivière Gemapi du CFA-CFFPA 05 Aveyron-Bigorre.



LA MOBILITE DE

1. ÉROSION D'UN CÔTÉ, DÉPÔT DE L'AUTRE

1. Le sous-sol est composé de galets, de graviers et de sable.

2. Lors des crues l'Adour est un fleuve très puissant. Se créent des zones de dépôt et des zones d'érosion.

3. Les méandres se déplacent vers l'extérieur et en aval.

4. Les boucles des méandres se recourent.

5. Apparaissent les bras morts qui sont d'anciens lits.

Deux crues importantes se sont succédées en décembre 2021 et janvier 2022 (environ 100m³/s). Elles ont fortement modifié le profil de l'Adour en aval de Tarbes.

Le SMAA engage des travaux si la sécurité publique et l'intérêt général sont menacés.



Erosion de la berge en amont du pont de Marsac rive gauche.

L'ADOUR

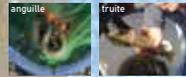
A MARSAC (65)

Après une phase de concertation, il apparaît nécessaire d'entreprendre des travaux pour pérenniser la route et le pont.



2. CHANTIER DE PROTECTION DU PONT

Avant l'intervention des pelles mécaniques, les poissons sont mis en sécurité avec la fédération de pêche des Hautes-Pyrénées (février 2022).



1700 tonnes de roches sont apportées depuis les Pyrénées.



Implantation de 100 mètres d'enrochement rive gauche (mars 2022).



Visite du site après le chantier avec les enfants de l'école.

Déplacement des atterrissements pour orienter le lit de l'Adour dans l'axe du pont (février 2022).



Les maîtres d'ouvrage sont le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et le SMAA.



Réalisé avec les enfants de l'école de Marsac (Grande section de maternelles et CP).
Merci à l'équipe enseignante : Mme Arberet et Mme Dedieu - printemps 2022.



INONDATION

LES BONS GESTES

S'INFORMER AVEC UNE RADIO A PILES

Zone à risque de l'habitat

PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES FRAGILES

RESTER A L'ABRI S'INSTALLER EN HAUTEUR

Prendre avec soi les papiers importants les médicaments les sacs de nourriture

Mettre les produits dangereux en hauteur

S'écarter au cas d'eau et les ponts

laisser les enfants à l'école

Installer un système d'évacuation devant sa porte

Ne pas laisser l'eau couler

Signaler la présence d'eau

Ne pas utiliser la voiture

Couper le gaz et l'électricité

ATTENDRE LES SECOURS

On ne sait pas quand aura lieu la prochaine inondation, mais maintenant je sais quoi faire quand elle sera là.

Si l'Echez m'était compté...

Confluence
Echez/Adour

6 ha
superficie du parc
de l'Echez de Tarbes

5 affluents et 11 cours
réseau de cours d'eau entre
Oursbelille et Vic-en-Bigorre

11^e siècle
édification de l'abbaye
bénédictine de Larreule

14^e siècle construction
du moulin et du lavoir des Angles

19 communes traversées

64 km longueur de l'Echez

173 m altitude de la confluence
avec l'Adour à Maubourguet

190 m³/s débit de l'Echez
à Maubourguet lors de la
cruée du 25 janvier 2014

260 ha superficie de la Zone
Naturelle d'Intérêt Faunistique et
Floristique entre la source
de l'Echez et Louey

1048 m altitude
de la source de l'Echez,
à Germs-sur-l'Oussouet

1824 année
du déplacement vers l'aval
de la confluence avec
l'Adour à Maubourguet

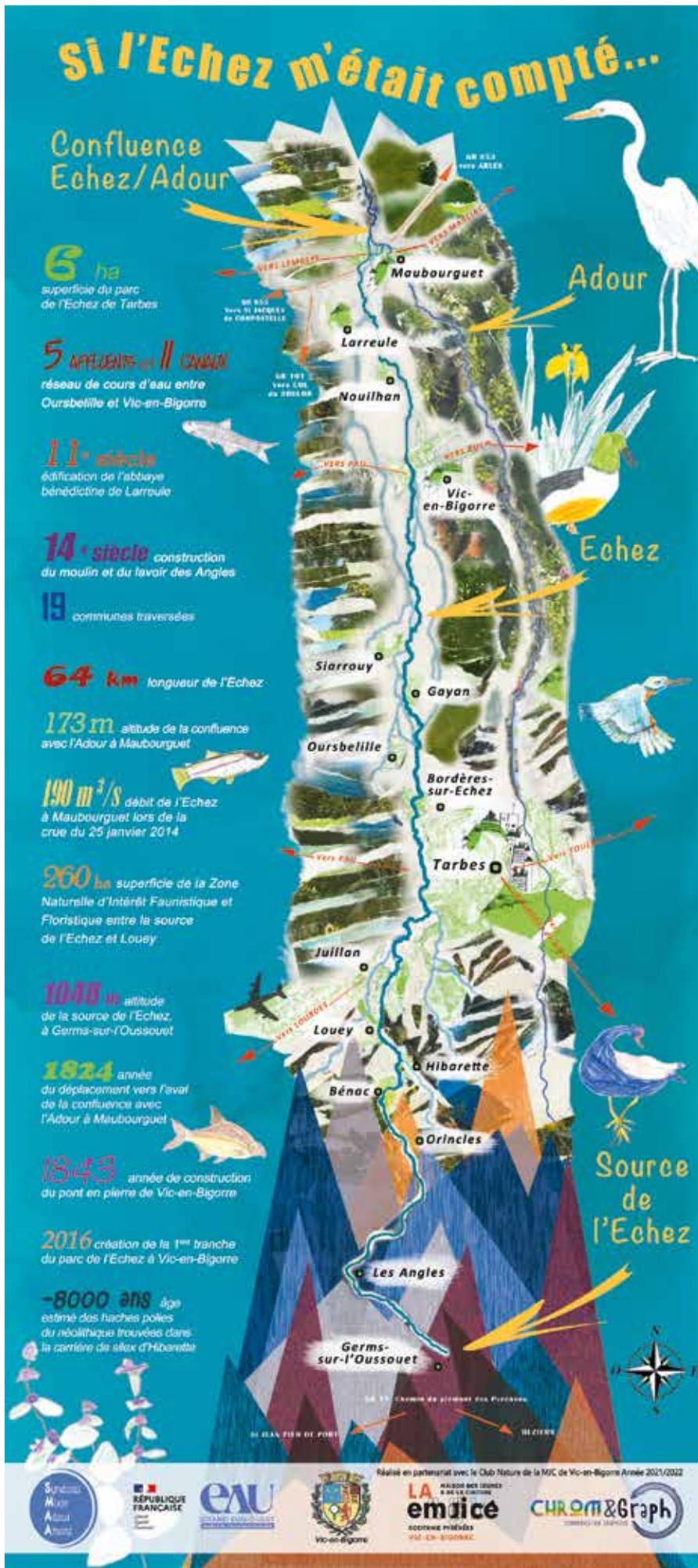
1843 année de construction
du pont en pierre de Vic-en-Bigorre

2016 création de la 1^{re} tranche
du parc de l'Echez à Vic-en-Bigorre

-8000 ans âge
estimé des haches polies
du néolithique trouvées dans
la carrière de silex d'Hibarrette



Réalisé en partenariat avec le Club Nature de la MJC de Vic-en-Bigorre Année 2021/2022



Si l'Arros m'était comptée...

L'Arros a creusé profondément son lit dans le massif des Baronnies. Cette étroite vallée est en grande partie recouverte de forêts. Ce paysage accidenté est ponctué par l'implantation des villages sur les crêtes, la rivière est très encaissée et très végétalisée. Après Tournay, l'Arros devient une rivière de plaine aux méandres affinis, au rythme plus lent. Le paysage devient très agricole.

2^{ème} catégorie piscicole en aval du pont de Chelle Débat

Vers St Jacques de Compostelle

4 Abbayes

12 Haches du Néolithique à Tasque 3000 av. JC

47 Moulins le long de l'Arros en 1861

55 Communes traversées

115 m Altitude confluence

131 km Longueur

249 m³/s Inondation de janvier 2014 à Plaisance du Gers

390 m³/s Inondation de juillet 1977 à Tasque et à Plaisance du Gers

500 m³/s Inondation d'août 1973 à Tournay

1847 Date de la construction du pont de Plaisance du Gers

1920 m Altitude de la source

11 000 000 m³ Volume du lac de l'Arrêt Darré pour réalimenter l'Arros



ANNEXE 3

Bilan coût journée technicien

